

## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 FEVRIER 2026 – 19H30

L'an deux-mille-vingt-six, le dix février, à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du code générale des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 04 février 2026, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 28 janvier 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

**Étaient présents :** Catherine BLAIN – Isabelle BLAINEAU – Didier BOUTIN – Guy BREMOND (*excepté délibérations DEL20260210\_01, DEL20260210\_02*) – Antoine CHEREAU – Cyrille COCQUET – Franckie DUGAST – Véronique DUGAST – Yvon DUGAST – Négat DUHAMEL – Virginie GILBERT – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Florent LIMOUZIN – Lionel MABIT – Anne-Sophie MENARD – Jean-Claude MORISSET – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Christian OGEREAU – Steve OLLIVIER – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Richard ROGER – Caroline ROULLIER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY (*excepté délibération DEL20260210\_13*) – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Sophie ARZUL – Etienne COLMARD – Jean-Martial HAEFFELIN – Elodie LARCHER – Laurence PELLETIER-CARNUS – Hubert PIVETEAU

**Étaient représentés :** Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Anne-Cécile CHUPIN a donné pouvoir Virginie GILBERT – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie MORNIER

**Étaient absents excusés :** Guy BREMOND (*pour délibérations DEL20260210\_01, DEL20260210\_02*), Franck SAVARY (*pour délibération DEL20260210\_13*)

**Étaient absents :** Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Sophie LICOINE

**Secrétaire de séance :** Didier BOUTIN

**Assistaient également à la réunion :** Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

### Ordre du jour

#### **EDUCATION, FAMILLES ET COHESION SOCIALE**

- DEL20261002\_01 Validation de l'Avant-Projet Définitif du pôle santé de La Guyonnière
- DEL20261002\_02 Validation de l'Avant-Projet Définitif du pôle santé de Saint-Georges-de-Montaignu
- DEL20261002\_03 Avenants aux conventions partenariales avec les associations gestionnaires de l'enfance
- DEL20261002\_04 Convention partenariale avec l'association Familles Rurales de Saint-Georges-de-Montaignu pour l'activité du Lieu d'Accueil Enfant Parent

#### **ESPACES PUBLICS ET MOYENS TECHNIQUES**

- DEL20261002\_05 Plan de gestion du patrimoine arboré
- DEL20261002\_06 Convention avec le Département pour la reconstruction de la passerelle – Saint-Georges-de-Montaignu
- DEL20261002\_07 Convention SyDEV n°2025.ECL.0691 – Mise en lumière – Remparts de la Digue – Montaignu
- DEL20261002\_08 Convention SyDEV n°2025.ECL.0744 – Rénovation d'éclairage – Rue de la Gaudine – Montaignu
- DEL20261002\_09 Convention SyDEV n°2025.ECL.0639 – Travaux de rénovation – Rue Madame de Sévigné et Boulevard Alex Auvinet – Montaignu
- DEL20261002\_10 Convention SyDEV n°2025.ECL.0679 – Travaux d'extension – Lotissement Les Quais Saint-Hilaire – Saint-Hilaire-de-Loulay
- DEL20261002\_11 Avenant à la convention SyDEV n°2023.EFF.0064 – Effacement de réseaux Rue Beau Soleil – Montaignu
- DEL20261002\_12 Convention Vendée Eau n°07.008.2026 – Travaux d'extension – Le Clos de la Bonnière – Saint-Hilaire-de-Loulay

#### **MOYENS GENERAUX**

- DEL20261002\_13 Subventions de fonctionnement aux associations 2026
- DEL20261002\_14 Demandes de subventions d'investissement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2026
- DEL20261002\_15 Demandes de subventions d'investissement au titre du Programme Départementale d'aide pour le Logement et l'Aménagement des communes
- DEL20261002\_16 Garantie d'emprunt à Vendée Habitat pour la réhabilitation de logements – Résidence Les Vergnes – Saint-Hilaire-de-Loulay
- DEL20261002\_17 Groupement de commandes pour la poursuite des travaux de déploiement des réseaux numériques
- DEL20261002\_18 Modification du tableau des effectifs
- DEL20261002\_19 Modification du temps de travail d'emplois non permanents

#### **ENVIRONNEMENT, MOBILITES ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

- DEL20261002\_20 Acquisition foncière Rue de la Marne – Montaignu
- DEL20261002\_21 Dénomination de voie – Montaignu
- DEL20261002\_22 Constitution de servitudes de tréfonds – Rue des Lierres – Saint-Hilaire-de-Loulay
- DEL20261002\_23 Rétrocession des espaces communs du lotissement Le Pré Blanc – Saint-Hilaire-de-Loulay
- DEL20261002\_24 Autorisation de morcellement Les Quais Saint-Hilaire – Saint-Hilaire-de-Loulay
- DEL20261002\_25 Autorisation de morcellement Rue Joseph Gaillard – Montaignu

#### **VIE LOCALE, CULTURELLE ET SPORTIVE**

- DEL20261002\_26 Mise à jour des règlements des salles communales
- DEL20261002\_27 Installation des cirques sur le domaine public

## Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal de la séance précédente

à l'unanimité

Par ..... voix pour, ..... voix contre, ..... abstentions

Observations éventuelles :

## INTRODUCTION

M. le Maire : Pour débiter ce conseil avec plein de bonnes ondes positives, je voudrais évoquer quelques exploits sportifs tout juste réalisés et actuels et dont nous pouvons être très fiers.

D'abord, saluer le record battu par Sodebo Ultim 3 au Trophée Jules Verne : un tour du monde en 40 jours, 10 heures, 45 min. et 50 sec. Un immense succès pour une entreprise fleuron de notre territoire, désormais mondialement connu aussi dans le monde de la voile. Leur dire tout simplement « nous sommes très fiers de votre succès et de cette aventure », mais aussi des valeurs de persévérance et de fidélité que vous incarnez.

Je voudrais aussi souhaiter bonne chance à Cloé Ollivier, qui a grandi à Montaigu-Vendée, dont le papa est présent dans la salle, conseiller municipal qui va s'envoler bientôt en Italie pour soutenir sa fille. Elle vient de débiter avec l'équipe de France, sa compétition olympique en Short Track à Milan Cortina. Engagée sur quatre épreuves, on lui souhaite le meilleur dans cette aventure olympique.

Alors que nous débutons ce dernier conseil municipal de ce mandat, je voudrai remercier chacun d'entre vous pour l'engagement que vous avez montré.

Un mot plus particulier pour ceux qui vont cesser leur fonction, ils se reconnaîtront, je souhaitais vous dire combien j'ai apprécié le travail mené ensemble, mais aussi les moments partagés avec nos habitants, nos entreprises, et cette solidarité que nous avons tenue y compris dans des moments délicats.

Ce fut un mandat qui ne nous a pas épargné d'événements particuliers : on a commencé avec le COVID, puis les hausses de prix, la guerre en Ukraine, la situation financière de l'Etat très compliquée et une instabilité nationale pas toujours simple à comprendre.

Dans tous ces moments, je crois que nous avons ensemble tenu nos engagements et aussi nos responsabilités.

Ce soir, fidèles à cette logique et jusqu'à la dernière minute du mandat, nous avons un certain nombre de sujets à évoquer pour ce dernier conseil, dont certains sont d'un enjeu majeur.

Je veux en dire quelques mots en introduction.

Une fois n'est pas coutume, je vous précise d'abord que nous allons évoquer un sujet ce soir qui n'a pas été étudié en commission : il s'agit de la convention pour la construction de la passerelle de Saint-Georges-de-Montaigu, que le département souhaite refaire d'ici l'automne 2026 et qui nous a transmis la convention un peu tardivement.

Nous attendons tous ici cette reconstruction avec impatience et j'imagine que ça ne posera pas difficulté.

La poursuite de nos actions pour préserver notre patrimoine arboré ; l'occasion de présenter le Plan de gestion du patrimoine. Je laisserai Franck [SAVARY], l'artisan de cette action vous la détailler mais vous me permettrez de lui adresser un mot particulier alors qu'il vit son dernier conseil municipal.

Comme je l'ai fait pour Daniel [ROUSSEAU] au dernier conseil, je veux remercier Franck [SAVARY] tout particulièrement.

Un sens aigu du dialogue, la Guyonnière au cœur, et une action infatigable de la mise en valeur de nos espaces naturels, de la défense du patrimoine arboré et de notre environnement. Chacun reconnaîtra Franck dans ce portrait.

Engagé dans le Plan Arbres, qui nous permet de mieux gérer et protéger notre patrimoine arboré, et de planter 22 000 arbres en cinq ans, nous avons récemment reçu le prix départemental du CAUE pour notre action sur les arbres et les parcs urbains, et cela témoigne aussi de la qualité de l'action menée.

Être efficace, travailler sans bruit mais avec détermination, avancer avec patience et constance des engagements, privilégier les relations humaines, ce sont aussi ces qualités qui font que je te regrette déjà Franck [SAVARY].

Un immense merci pour ce travail. Tu vas nous manquer.

Ce soir, nous avons au-delà de nos délibérations habituelles, des informations à vous présenter sur le diagnostic local de sécurité et le plan commerce / des enjeux d'avenir importants.

Enfin, c'est aussi la poursuite de notre engagement sur les pôles de santé.

Vous le savez, ce qu'attendent les professionnels en matière de santé, c'est qu'on soit à leur côté, et notamment sur les investissements immobiliers.

Lors de notre dernier conseil, nous avons proposé un point d'étape au conseil municipal sur ces enjeux qui concernent et préoccupent nos habitants, alors que l'Etat n'est pas réellement à la hauteur des responsabilités qu'il doit tenir en matière de santé.

A Montaigu-Vendée, pour protéger nos habitants et favoriser l'accès aux meilleurs soins, nous agissons en mobilisant tous les leviers qui relèvent de notre champ de compétences, et notamment en concentrant notre action sur les projets immobiliers de santé.

Ces projets immobiliers que nous menons avec les professionnels de santé ont pour objectif de pérenniser des structures de santé, et l'accueil de nouveaux professionnels. Ces projets sont cousus main avec des locaux adaptés aux pratiques de santé actuelles et dans chaque commune déléguée.

Ce soir, ce sont les projets de Saint-Georges et de la Guyonnière qui vont vous être présentés plus précisément.

Et sans plus tarder donc, ouverture de l'ordre du jour.

Arrivée de Mme Sophie ARZUL à 19h38.

## EDUCATION, FAMILLES ET COHESION SOCIALE

### DEL20260210\_01 – Validation de l'Avant-Projet Définitif du pôle santé de La Guyonnière

Rapporteur : Florent LIMOUZIN, Maire

Pour rappel, le Conseil municipal a approuvé, le 2 juillet 2024, les principes d'actions communes contributives au schéma de développement de l'offre de santé 2024-2027 de l'Agglomération.

Dans ce cadre, il a été décidé sur la commune déléguée de La Guyonnière, d'acheter les locaux de santé appartenant au bailleur social Podeliha en vue de réaliser un réaménagement des locaux ainsi qu'une extension du pôle santé.

L'Avant-Projet Définitif présente les caractéristiques suivantes :

- Création de 5 cellules de consultation supplémentaires par réaménagement ou extension
- Création d'espaces d'attente supplémentaires
- Création d'une salle de pause et d'un patio communs aux professionnels

La surface concernée par le projet est de 418 m<sup>2</sup> (surface utile).

L'existant fera également l'objet d'une amélioration du confort acoustique.

L'estimation du montant des travaux au stade de l'Avant-Projet Définitif est arrêtée au montant de 992 700 € HT.

Dépenses	Montant € HT	%	Recettes	Montant € HT	%
MO et études	50 100 €	5%	DSIL	390 000 €	39%
Travaux	464 500 €	47%			
Divers	28 600 €	3%	Sous-total subventions sollicitées	390 000 €	39%
Mobilier	29 500 €	3%	Autofinancement	602 700 €	61%
Acquisition foncière	420 000 €	42%			
<b>Total dépenses</b>	<b>992 700 €</b>	<b>100%</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>992 700 €</b>	<b>100%</b>

Compte tenu de sa nature, une demande de subvention sera déposée auprès des services de la préfecture.

Les membres du Conseil municipal ont été invités à valider l'Avant-Projet Définitif du Pôle santé de La Guyonnière pour un montant de 992 700 € HT et à solliciter toute demande de subvention contribuant au financement du projet.

**Ce point a été inscrit à l'ordre du Conseil délégué de La Guyonnière pour avis.**

**Le Conseil municipal VALIDE l'Avant-projet Définitif et l'enveloppe prévisionnelle des travaux pour un montant de 992 700 €, VALIDE le budget global du pôle santé de La Guyonnière, RAPPELE que les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget annexe immobilier de commerce, AUTORISE le dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire, AUTORISE le lancement de la phase de mise en concurrence des entreprises (phase DCE) et le lancement de la consultation pour les marchés de travaux, AUTORISE le Maire à solliciter toute subvention auprès des financeurs et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer tous actes et prendre toutes décisions nécessaires à l'aboutissement de l'opération.**

à l'unanimité

Par .... voix Pour, .... Abstentions, .... Contre

Observations éventuelles :

**M. Jean-Martial HAEFFELIN :** Vous mentionnez le prix de l'enveloppe prévisionnelle des travaux, est-ce qu'on peut avoir le montant du rachat PODELIHA du bâti ?

**M. le Maire :** Je l'ai dit à l'instant – il était affiché Jean-Martial [HAEFFELIN], ce n'est pas grave – de mémoire 420 000 €.

## DEL20260210\_02 – Validation de l'Avant-Projet Définitif du pôle santé de Saint-Georges-de-Montaigu

Rapporteur : Florent LIMOUZIN, Maire

Pour rappel, le Conseil municipal a approuvé, le 2 juillet 2024, les principes d'actions communes contributives au schéma de développement de l'offre de santé 2024-2027 de l'Agglomération.

Dans ce cadre, il a été décidé sur la commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, de réaliser une extension du pôle médical grâce à la réunion de deux bâtiments mitoyens. Le premier appartient à la ville de Montaigu-Vendée, le second à cinq professionnels de santé. Ce projet a pour objectif principal de permettre à l'équipe médicale d'accueillir de nouveaux professionnels.

En vue de réaliser cette opération, la commune a proposé aux cinq professionnels concernés d'acquérir les lots dont ils sont propriétaires, acquisition validée par le Conseil municipal lors de la séance du 25 novembre 2025.

L'Avant-Projet Définitif présente les caractéristiques suivantes :

- Création de 8 cellules de consultation
- Création d'espaces d'attente
- Création d'une salle de pause

La surface concernée par le projet est de 314 m<sup>2</sup> (surface utile).

Le projet comporte également un volet rénovation énergétique du bâtiment. Suivant les préconisations du SyDEV, le système de chauffage actuel (chaudière gaz) sera remplacé par une pompe à chaleur Air/Air, les éclairages seront remplacés par des éclairages LED et l'isolation des combles sera entièrement reprise.

L'estimation du montant des travaux au stade de l'Avant-Projet Définitif est arrêtée au montant de 860 000 € HT.

Dépenses	Montant € HT	%	Recettes	Montant € HT	%
MO et études	26 000 €	3%	DSIL	345 000 €	40%
Travaux	525 000 €	61%	SyDEV	52 000 €	6%
Dives	34 000 €	4%			
Mobilier	25 000 €	3%	Sous-total subventions sollicitées	397 000 €	46%
Acquisition foncière	250 000 €	29%	Autofinancement	463 000 €	54%
<b>Total dépenses</b>	<b>860 000 €</b>	<b>100%</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>860 000 €</b>	<b>100%</b>

Compte tenu de sa nature, une demande de subvention sera déposée auprès des services de la préfecture et du SyDEV.

Les membres du Conseil municipal ont été invités à valider l'Avant-Projet Définitif du Pôle santé de Saint-Georges-de-Montaigu pour un montant de 860 000 € HT et à solliciter toute demande de subvention contribuant au financement du projet.

**Ce point a été inscrit à l'ordre du Conseil délégué de Saint-Georges-de-Montaigu pour avis.**

**Le Conseil municipal VALIDE l'Avant-projet Définitif et l'enveloppe prévisionnelle des travaux pour un montant de 860 000 €, VALIDE le budget global du pôle santé de Saint-Georges-de-Montaigu, RAPPELE que les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget annexe immobilier de commerce, AUTORISE le dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire, AUTORISE le lancement de la phase de mise en concurrence des entreprises (phase DCE) et le lancement de la consultation pour les marchés de travaux, AUTORISE le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat de 345 000 € HT, AUTORISE le Maire à solliciter toute subvention auprès des financeurs, DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer tous actes et prendre toutes décisions nécessaires à l'aboutissement de l'opération.**

à l'unanimité

Par .... voix Pour, .... Abstentions, .... Contre

Observations éventuelles :

Arrivée de M. Guy BREMOND à 19h57.

### **DEL20260210\_03 – Avenants aux conventions partenariales avec les associations gestionnaires de l'enfance**

Rapporteur : Cécilia GRENET, Vice-présidente de la commission Enfance, familles et cohésion sociale

Les conventions partenariales qui lient la collectivité et les associations gestionnaires des activités ALSH Familles Rurales de Saint-Georges, Pitchounes et Ratatouille et Générations Guyonnes ont été renouvelées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour une durée de trois ans, renouvelable une fois par avenant.

Dans le cadre de ses conventions, et plus précisément leur sous-article 3-2 « *Modalités de calcul de la subvention annuelle* », il a été acté qu'afin de garantir l'équité de financement des services enfance en gestion associative sur le territoire, la collectivité financera l'association en prenant en compte le volume d'activité annuelle facturée des activités périscolaire (hors temps méridien) et extrascolaire, ainsi que sa répartition dans chaque tranche de tarification. Concernant le subventionnement du temps méridien (fourniture de repas et encadrement des enfants), celui-ci restera financé de manière forfaitaire.

Les modalités spécifiques de calcul de la subvention annuelle des activités ALSH (montant d'aide horaire, montants d'aide forfaitaires, etc.) devraient être définies ultérieurement par avenant à la convention.

L'avenant présenté vient donc, compléter le sous-article 3-2 des conventions en cours en précisant les modalités de calcul de la subvention annuelle qui seront les suivantes :

Pour les activités ALSH (périscolaire, hors temps méridien, et extrascolaire) :

- Une part forfaitaire de 61.500 €
- Une part d'aide horaire par activité et par quotient familial, qui sera calculée sur la base des heures facturées aux familles au titre de l'année 2026

<b>Quotient Familial</b>	<b>Périscolaire</b>	<b>Extrascolaire</b>
<b>QF1</b>	2,37 €	1,99 €
<b>QF2</b>	2,32 €	1,67 €
<b>QF3</b>	2,23 €	1,37 €
<b>QF4</b>	2,12 €	0,78 €
<b>QF5</b>	2,02 €	0,65 €
<b>QF6</b>	1,91 €	0,50 €
<b>QF7</b>	1,80 €	0,35 €
<b>QF8</b>	1,69 €	0,05 €

- Une majoration des séjours réalisés à hauteur de 600€/séjour

Les montants d'aide sont valables uniquement pour l'année 2026 et seront réévalués en 2027, par un nouvel avenant.

Les membres du Conseil municipal ont été invités à approuver les termes des avenants aux conventions partenariales avec les associations gestionnaires de l'enfance.

**Ce point a été inscrit à l'ordre des Conseils délégués de Boufféré, La Guyonnière et Saint-Georges-de-Montaigu pour avis.**

**Le Conseil municipal APPROUVE les termes des avenants aux conventions partenariales de la collectivité avec les associations gestionnaires de l'enfance et la petite enfance, AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdits avenants, AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.**

à l'unanimité

**Par 34 voix Pour, 6 Abstentions (Sophie ARZUL, Etienne COLMARD, Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Laurence PELLETIER-CARNUS, Hubert PIVETEAU)**

Observations éventuelles :

## **DEL20260210\_04 – Convention partenariale avec l'association Familles Rurales de Saint-Georges-de-Montaigu pour l'activité du Lieu d'Accueil Enfant Parent**

*Rapporteur : Cécilia Grenet, Vice-présidente de la commission Enfance, familles et cohésion sociale*

La convention partenariale qui lie la collectivité et Familles Rurales Saint-Georges-de-Montaigu pour l'activité du Lieu d'Accueil Enfant Parent, est arrivée à échéance le 31 décembre 2025. Il convient donc de procéder, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, à son renouvellement pour une durée de trois ans, renouvelable une fois par avenant.

La convention s'organise en 4 thématiques :

- 1) Objet/Périmètre, avec une mise à jour des objectifs partenariaux partagés
- 2) Utilisation et entretien des bâtiments
- 3) Modalités de financement annuel
- 4) Partenariat

Elle détermine des objectifs partagés suivants :

- Promouvoir un accueil de qualité des enfants du territoire, dont ceux en situation de handicap, en veillant à leur sécurité et leur bien-être, physique et affectif, au sein des structures et activités enfance,
- Faire vivre le Projet Educatif de Territoire dans les structures accueillant des enfants de 0 à 11 ans

La convention fixe les modalités de partenariat entre la commune de Montaigu-Vendée et l'association, notamment d'aides financières- au travers d'une subvention annuelle de fonctionnement, voire exceptionnelle sur des motifs définis.

Les membres du Conseil municipal ont été invités à approuver les termes de la convention partenariale avec l'association Familles Rurales de Saint-Georges-de-Montaigu telle qu'exposée.

**Ce point a été inscrit à l'ordre du Conseil délégué de Saint-Georges-de-Montaigu pour avis.**

**Le Conseil municipal APPROUVE les termes de la convention partenariale de la collectivité avec l'association Familles Rurales, AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses éventuels avenants et AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.**

à l'unanimité

Par .... voix Pour, .... Abstentions, .... Contre

Observations éventuelles :

## **ESPACES PUBLICS ET MOYENS TECHNIQUES**

### **DEL20260210\_05 – Plan de gestion du patrimoine arboré**

*Rapporteur : Franck SAVARY, Adjoint aux espaces verts*

**M. le Maire : Vous le savez, depuis le début de cette mandature, nous nous sommes engagés pour la préservation de notre patrimoine arboré, et dans l'aménagement de nos espaces naturels.**

**Le patrimoine arboré de notre territoire est un bien commun précieux. Il participe à la qualité de vie, à l'identité paysagère, à la biodiversité, mais aussi à la santé publique et à l'adaptation au changement climatique. C'est pourquoi nous avons fait le choix de nous doter d'un plan de gestion du patrimoine arboré, structuré, durable et responsable.**

**Ce plan a d'abord un premier objectif simple : mieux connaître pour mieux protéger et donc mieux gérer. Il repose sur un diagnostic précis de nos arbres : leur localisation, leur état sanitaire, leur âge, leur rôle écologique et paysager, ainsi que les contraintes liées à la sécurité et aux usages.**

**Le deuxième objectif est d'assurer la sécurité des personnes et des biens, sans tomber dans une logique d'abattage systématique.**

**Chaque intervention est réfléchie, hiérarchisée et proportionnée : entretien raisonné, tailles adaptées, surveillance renforcée des sujets sensibles, et abattage uniquement lorsque cela est strictement nécessaire.**

**Le plan de gestion du patrimoine arboré s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable ; c'est le troisième objectif.**

Il vise à préserver la biodiversité, à favoriser les essences adaptées au changement climatique, à diversifier les espèces et à renforcer les continuités écologiques sur l'ensemble du territoire. Planter un arbre aujourd'hui, c'est penser le territoire de demain.

Ce plan est également un outil de programmation. Il nous permet d'anticiper les interventions sur plusieurs années, de lisser les coûts, d'optimiser les moyens humains et financiers, et de sortir de la gestion dans l'urgence. C'est donc aussi un véritable outil d'aide à la décision pour les élus et les services.

Enfin, ce plan de gestion a également un objectif pédagogique.

Il permet de mieux expliquer nos choix aux habitants :

- Pourquoi certains arbres sont conservés ? Pourquoi d'autres sont remplacés ? Pourquoi de nouvelles plantations sont réalisées ?
- Il participe ainsi à une meilleure compréhension et à une appropriation collective de notre patrimoine arboré.

En adoptant ce plan de gestion du patrimoine arboré, nous prenons des engagements concrets pour atteindre ces objectifs, nous affirmons une vision équilibrée qui concilie sécurité, respect du vivant, qualité du cadre de vie et responsabilité environnementale. Nous sommes parmi les toutes premières communes de Vendée à le faire et c'est une fierté.

Avant de te laisser la parole Franck [SAVARY], permettez-moi de remercier, Régis MALIDIN, Responsable des espaces verts, et Stéphanie LERAY. Elle a fait une mission d'un an, elle a parcouru tout le domaine public de la commune et elle a compté tous les arbres de 50 cm de circonférence. Nous disposons désormais sur notre outil de gestion géographique, d'un repérage et d'une fiche sanitaire pour tous ces arbres. Merci à tous les deux et à l'équipe de Régis.

En novembre 2023, la ville de Montaigu-Vendée a adopté son « Plan Arbres » autour de 3 axes stratégiques : gérer et protéger, développer, sensibiliser et communiquer.

Parmi les 8 actions structurantes, figure l'élaboration d'un plan de gestion du patrimoine arboré, destiné à assurer la sécurité des usagers tout en préservant la pérennité du patrimoine arboré.

Ce plan de gestion s'articule autour de trois composantes :

- Recensement exhaustif du patrimoine arboré communal sur un outil numérique
- Qualification de chaque arbre (essence, dimension, situation, état sanitaire)
- Formalisation d'un plan d'entretien (travaux d'égouttage, abattage, surveillance, ...).

Les membres du Conseil municipal ont été invités à approuver le « Plan de gestion du patrimoine arboré ».

**Le Conseil municipal APPROUVE les termes du plan de gestion du patrimoine arboré, AUTORISE Monsieur le Maire à prévoir les crédits au budget pour mettre en œuvre ses préconisations et AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.**

à l'unanimité

Par .... voix Pour, .... Abstentions, .... Contre

Observations éventuelles :

## **DEL20260210\_06 – Convention avec le Département pour la reconstruction de la passerelle – Saint-Georges-de-Montaigu**

*Rapporteur : Cyrille Cocquet, Vice-président de la commission Espaces publics et moyens techniques*

Dans le cadre de la reconstruction de la passerelle piétonne et cyclable reliant les deux rives de la Grande Maine à Saint-Georges-de-Montaigu, le Département de la Vendée et la Ville de Montaigu ont défini leurs engagements dans une convention.

Cette convention prévoit :

- La reconstruction par le Département de la passerelle au niveau de la prairie de La Migeonnière,
- Le transfert de la propriété de la passerelle à la Ville de Montaigu-Vendée
- La prise en charge à terme de l'entretien de l'ouvrage par la Ville de Montaigu-Vendée.

Les travaux de reconstruction seront réalisés conformément aux plans annexés à la présente convention.

Le coût des travaux (compris les études et remise en état des abords) est estimé à 550 000 € HT soit 660 000 € TTC.

Le Département assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux et prendra à sa charge l'ensemble des coûts (études et travaux) inhérents au projet de reconstruction. L'ouvrage réalisé fera partie de son domaine public routier. Le Département s'engage à transférer à titre gratuit l'ouvrage à la Ville qui l'intégrera dans son domaine public routier. Le transfert de propriété fera l'objet d'une délibération de la Ville et du Département.

La Ville de Montaigu-Vendée assumera, à compter du transfert de l'ouvrage, toutes les obligations qui en découlent, notamment son entretien et son renouvellement éventuel.

Les membres du Conseil municipal ont été invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

**Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du Conseil délégué de Saint-Georges-de-Montaigu pour avis.**

**Le Conseil municipal APPROUVE les termes de la convention annexée à la présente délibération, concernant la reconstruction de la passerelle et son transfert de propriété par le Département de la Vendée à la Ville de Montaigu-Vendée, AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.**

à l'unanimité

Par .... voix Pour, .... Abstentions, .... Contre

Observations éventuelles :

**M. Hubert PIVETEAU : C'est une bonne nouvelle, cette passerelle était attendue. Elle s'est effondrée le 30 juillet 2023, la reconstruction de cette passerelle était donc très attendue. En effet, elle était empruntée par de nombreux cyclistes pour éviter le centre-bourg. Centre-bourg qui reste très dangereux pour les cyclistes malgré sa reconfiguration. Le passage de nombreux poids-lourds en centralité pose question alors qu'ils ont la possibilité de prendre la rocade 1137. La passerelle devrait être mise en service fin 2026, soit trois années après sa rupture. Pourquoi un tel délai ? Peu importe, l'annonce arrive à point nommé : la veille des futures élections municipales. Merci.**

**M. Eric HERVOUET : Concernant le dernier point, je rappelle que le Département avait engagé un travail préparatoire pour la reprise de cette passerelle avec un accord de principe. Toutefois, il était nécessaire juridiquement d'élaborer une convention et de parvenir à un accord avec la collectivité de Montaigu-Vendée.**

**S'agissant de la traversée du centre-bourg de Saint-Georges-de-Montaigu, vous savez que des projets sont prévus concernant un raccordement, là aussi avec le Département, de la 1137 sur la RD86 pour favoriser la circulation des poids-lourds. Je rappelle que pour le passage des poids-lourds, il y a toujours la notion de desserte locale : il ne s'agit pas uniquement de la livraison aux particuliers mais également de la livraison aux entreprises du territoire qui nécessite le passage des poids-lourds ; ces véhicules circulent à une vitesse réduite en raison des aménagements récemment réalisés et d'autres aménagements pourront être envisagés une fois le raccordement 1137-RD 86 construit dans les mois qui viennent.**

**M. le Maire : Je note avec surprise votre candidature, M. PIVETEAU, aux futures élections départementales. Ce n'est pas tout de suite, on attendra. Non mais, il s'agit d'une décision du Département. L'idée est de passer ce sujet maintenant afin d'éviter de perdre une année supplémentaire. En effet, il est nécessaire d'engager les travaux et plusieurs étapes doivent être franchies pour la planification du chantier, d'autant plus qu'il s'agit d'un site occupé comme vous le savez. C'était pour rire.**

**M. Hubert PIVETEAU : Oui.**

**M. le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Mme LARCHER.**

**M. Elodie LARCHER : Je voudrais juste dire qu'heureusement que ce sont vos amis au Département parce que sinon, cela aurait mis encore plus de temps. Mais, c'était pour rire également.**

**M. le Maire : Non, mais... je prends la blague. D'abord, effectivement, ce sont nos amis. Nous sommes très contents de travailler en partenariat avec le Département. Ce n'est pas une surprise, ce n'est pas un scoop. Par ailleurs, il est vrai que cela peut paraître long – les projets publics le sont souvent – mais cela s'explique : comme vous le savez, les instances de décision sont rythmées par un calendrier, puis viennent les études. Il s'agit d'un vrai ouvrage (comme un pont) qui nécessite des études techniques approfondies. Nous arrivons aujourd'hui au moment où le projet est prêt. Nous aurions souhaité qu'il le soit plus tôt mais cela n'a pas été possible. Certaines étapes sont incontournables, cela vaut aussi pour**

nos projets ; nous aimerions toujours avancer plus vite mais malheureusement il y a des étapes utiles et nécessaires à respecter.

D'autres interventions ? Nous pouvons faire des rebonds d'humour. Cela ne me déplaît pas et puis pour le dernier mandat, c'est plutôt sympa.

Les élus de la majorité : Dernier conseil.

M. le Maire : Dernier conseil, je veux dire ; dernier mandat, ce n'est pas une annonce.

Dernier conseil, ça, c'est drôle. En tous cas, M. HAEFFELIN, c'est le dernier pour vous, peut-être, en tout cas, ici.

[bruit]

M. le Maire : Pas de problème, c'est un lapsus qui est peut-être révélateur d'ailleurs mais, non, non, pas du tout. D'ailleurs, vous le saurez bientôt. Je vais m'arrêter car sinon, je vais continuer à dire des bêtises.

### DEL20260210\_07 – Convention SyDEV n°2025.ECL.0691 – Mise en lumière – Remparts de la Digue – Montaigu

Rapporteur : Cyrille Cocquet, Vice-président de la commission Espaces publics et moyens techniques

Dans le cadre de la réalisation de travaux de mise en lumière des Remparts de la Digue, Commune déléguée Montaigu, le Président du SyDEV a fait parvenir la convention n°2025.ECL.0691.

Il précise que la Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 13 893 €, qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
<b>Eclairage public</b>					
Travaux neufs	19 847,00	23 816,00	19 847,00	70,00%	13 893,00
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>13 893,00</b>

Les membres du Conseil municipal ont été invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

**Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du Conseil délégué de Montaigu pour avis.**

**Le Conseil municipal APPROUVE les termes de la convention SYDEV n°2025.ECL.0691 annexée à la présente délibération, concernant la réalisation de travaux de mise en lumière des Remparts de la Digue, Commune déléguée Montaigu, AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser une participation financière de 13 893 € au SyDEV et AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.**

à l'unanimité

Par .... voix Pour, .... Abstentions, .... Contre

Observations éventuelles :

### DEL20260210\_08 – Convention SyDEV n°2025.ECL.0744 – Rénovation d'éclairage – Rue de la Gaudine – Montaigu

Rapporteur : Cyrille Cocquet, Vice-président de la commission Espaces publics et moyens techniques

Dans le cadre de la réalisation de travaux de rénovation d'éclairage liés aux travaux d'effacement des réseaux rue de la Gaudine – Commune déléguée Montaigu, le Président du SyDEV a fait parvenir la convention n°2025.ECL.0744.

La Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 4 791 €, qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
<b>Eclairage public</b>					

Rénovation	6 844,00	8 213,00	6 844,00	70,00%	4 791,00
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>4 791,00</b>

Les membres du Conseil municipal ont été invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

**Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du Conseil délégué de Montaigu pour avis.**

Le Conseil municipal **APPROUVE** les termes de la convention SYDEV n°2025.ECL.0744 annexée à la présente délibération, concernant la réalisation de travaux de rénovation d'éclairage liés aux travaux d'effacement des réseaux rue de la Gaudine, commune déléguée de Montaigu, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser une participation financière de 4 791 € au SyDEV et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

à l'unanimité

Par .... voix Pour, .... Abstentions, .... Contre

Observations éventuelles :

### **DEL20260210\_09 – Convention SyDEV n°2025.ECL.0639 – Travaux de rénovation – Rue Madame de Sévigné et Boulevard Alex Auvinet – Montaigu**

*Rapporteur : Cyrille Cocquet, Vice-président de la commission Espaces publics et moyens techniques*

Dans le cadre de la réalisation de travaux de rénovation d'éclairage liés à effacement de réseau électrique rue Madame de Sévigné et Boulevard Alex Auvinet – Commune déléguée Montaigu, le Président du SyDEV a fait parvenir la convention n°2025.ECL.0639.

La Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 18 365 €, qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT	Montant prévisionnel TTC	Base participation	Taux participation	Montant participation
<b>Eclairage public</b>					
Rénovation	36 729,00	44 075,00	36 729,00	50 %	18 365,00
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>18 365,00</b>

Les membres du Conseil municipal ont été invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

**Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du Conseil délégué de Montaigu pour avis.**

Le Conseil municipal **APPROUVE** les termes de la convention SYDEV n°2025.ECL.0639 annexée à la présente délibération, concernant la réalisation de travaux de rénovation d'éclairage liés aux travaux d'effacement des réseaux rue Madame de Sévigné et Boulevard Alex Auvinet, commune déléguée de Montaigu, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser une participation financière de 18 365 € au SyDEV et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

à l'unanimité

Par .... voix Pour, .... Abstentions, .... Contre

Observations éventuelles :

### **DEL20260210\_10 – Convention SyDEV n°2025.ECL.0679 – Travaux d'extension – Lotissement Les Quais Saint-Hilaire – Saint-Hilaire-de-Loulay**

*Rapporteur : Cyrille Cocquet, Vice-président de la commission Espaces publics et moyens techniques*

Dans le cadre de la réalisation de travaux d'éclairage liés à extension de réseaux sur le lotissement Les Quais Saint-Hilaire, le Président du SyDEV a fait parvenir la convention n°2025.ECL.0679.

Il précise que la Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 204 972 €, qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT	Montant prévisionnel TTC	Base participation	Taux participation	Montant participation
<b>Eclairage public</b>					
Travaux neufs	204 972,00	245 966,00	204 972,00	100%	204 972,00
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>204 972,00</b>

Les membres du Conseil municipal ont été invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

*Ce point a été inscrit à l'ordre du Conseil délégué de Saint-Hilaire-de-Loulay pour avis.*

Le Conseil municipal **APPROUVE** les termes de la convention SYDEV n°2025.ECL.0679 annexée à la présente délibération, concernant la réalisation de travaux d'éclairage liés à extension de réseaux sur le lotissement Les Quais Saint-Hilaire, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser une participation financière de 204 972 € au SyDEV et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

à l'unanimité

Par .... voix Pour, .... Abstentions, .... Contre

Observations éventuelles :

#### **DEL20260210\_11 – Avenant à la convention SyDEV n°2023.EFF.0064 – Effacement de réseaux Rue De Beau Soleil – Montaigu**

*Rapporteur : Cyrille Cocquet, Vice-président de la commission Espaces publics et moyens techniques*

Dans le cadre de travaux liés à l'effacement des réseaux Rue De Beau Soleil à Montaigu-Vendée – Commune déléguée Montaigu, et par délibération n°DEL20231114\_31 du 14 novembre 2023, le Conseil municipal a validé une convention de travaux d'éclairage public n°2023.EFF.0064.

Le montant de la participation initiale de Montaigu-Vendée s'élevait à 93 492 € soit 50% du montant global des travaux d'effacement.

Aux termes d'un avenant n°1 à la convention n°2023.EFF.0064, le SyDEV fait état d'une plus-value liée à la co-activité sur une même phase de chantier.

La Ville de Montaigu-Vendée est par conséquent sollicitée pour une participation financière complémentaire au titre de cet avenant à hauteur de 3 611,00 €, en tant que propriétaire des équipements qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Réseaux électriques	4 405,00	5 286,00	4 405,00	50%	2 203,00
Infrastructures de communications électroniques	1 371,00	1 645,00	1 645,00	65%	1 069,00
Eclairage public	484,00	581,00	484,00	70%	339,00
<b>TOTAL PARTICIPATION :</b>					<b>3 611,00</b>
Dont TVA :					178.17

Les membres du Conseil municipal ont été invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

*Ce point a été inscrit à l'ordre du Conseil délégué de Montaigu pour avis.*

Le Conseil municipal **APPROUVE** les termes de l'avenant à la convention SYDEV n°2023.EFF.0064 annexée à la présente délibération, concernant une plus-value dans la réalisation de travaux d'effacement des réseaux rue De Beau Soleil – Commune déléguée Montaigu, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant et à verser une participation financière complémentaire de 3 611 € au SyDEV et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

à l'unanimité

Par .... voix Pour, .... Abstentions, .... Contre

Observations éventuelles :

## **DEL20260210\_12 – Convention Vendée Eau n°07.008.2026 – Travaux d'extension – Le Clos de la Bonninière – Saint-Hilaire-de-Loulay**

*Rapporteur : Cyrille Cocquet, Vice-président de la commission Espaces publics et moyens techniques*

Dans le cadre de la réalisation de travaux de desserte en eau potable de la propriété 11 Le Clos de la Bonninière – Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay, le Président de Vendée Eau a fait parvenir la convention n°07.008.2026.

La Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 4 152.38 € TTC, qui se décompose comme suit :

Nature des dépenses	Montant HT
Travaux	6 291,50 €
Études	629,15 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 920,65 €</b>
Participation Demandeur : 50%	Participation Vendée Eau : 50%
<b>3 460,32 € HT</b>	<b>3 460,33 €</b>
<b>4 152,38 € TTC</b>	

Les membres du Conseil municipal ont été invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

*Ce point a été inscrit à l'ordre du Conseil délégué de Saint-Hilaire-de-Loulay pour avis.*

**Le Conseil municipal APPROUVE les termes de la convention Vendée Eau n°07.008.2026 annexée à la présente délibération, concernant de la réalisation de travaux de desserte en eau potable de la propriété 11 Le Clos de la Bonninière, commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay, AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser une participation financière de 4 152.38 € TTC à Vendée Eau et AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.**

à l'unanimité

Par .... voix Pour, .... Abstentions, .... Contre

Observations éventuelles :

## **MOYENS GENERAUX**

### **DEL20260210\_13 – Subventions de fonctionnement aux associations – 2026**

*Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Vice-Président de la commission Moyens généraux*

**M. le Maire : Comme chaque année, vous retrouvez nos subventions 2026. C'est toujours utile de le rappeler, notre soutien aux associations a fortement augmenté depuis 2020 (une hausse de 33,5 % entre 2020 et 2025). Nous avons en parallèle mis en place des critères permettant de mieux calibrer nos décisions. C'était tout l'objet de nos deux programmes sport et culture, qui nous aident à objectiver les montants de nos subventions.**

**Malgré les contextes budgétaires tendus, nous avons souhaité poursuivre notre soutien, tout en restant attentif à nos dépenses.**

Au regard des dossiers de demande de subvention déposés par les associations, il sera proposé d'attribuer des subventions au titre de l'année 2026, pour un montant total de 1 068 114,74 €.

Il sera demandé aux Présidents, trésoriers et secrétaires de quitter la séance pour ne pas prendre part au débat et au vote.

Secteur	Subvention 2026
<b>Culture</b>	<b>35 010,00 €</b>
<b>Associations de théâtre amateur</b>	<b>1 500,00 €</b>
Amis Parcours	500,00 €
Compagnie les Singes d'une nuit d'été	500,00 €
Théâtre de Gribouille	500,00 €
<b>Associations dispensant des cours</b>	<b>16 060,00 €</b>
A l'asso des notes	2 950,00 €
Atelier théâtre ados (Amicale Ecole Pub. St Georges)	1 400,00 €
ATL Pied au plancher	650,00 €
Familles rurales Artistes en herbe- St Georges	780,00 €
Familles Rurales danse classique - St Georges	1 780,00 €
Familles rurales danse Modern Jazz - St Georges	3 420,00 €
Familles rurales Musique & Chant - St Georges	2 800,00 €
Les Equilibristes (art du cirque)	680,00 €
Lolayo avec actions spécifiques	1 600,00 €
<b>Autres associations culturelles</b>	<b>17 450,00 €</b>
Amicale Philatélique du Haut Bocage	300,00 €
Arts Sonic	1 000,00 €
Djunbox	2 000,00 €
Electr'au Dub	2 000,00 €
Heyoka - Les Hilairantes	2 000,00 €
Icroacoa	5 400,00 €
Kela (danse)	500,00 €
Les Amis de l'Orgue	500,00 €
Les Arts au soleil	1 000,00 €
Maines in Rock	1 000,00 €
MVA	350,00 €
Orchestre d'Harmonie du Pays de Montaigu	1 400,00 €
<b>Vie locale</b>	<b>14 500,00 €</b>
<b>Autres associations diverses</b>	<b>14 500,00 €</b>
ACE - Cœur de ville	1 650,00 €
Amicale des Chasseurs La Guyonnière	200,00 €
Amicale des Chasseurs Saint Bernard Boufféré	200,00 €
Amicale des chasseurs St Georges La Fraternelle	200,00 €
Comité de jumelage Montaigu	500,00 €
Comité des Fêtes La Guyonnière	3 200,00 €
Comité des fêtes St Georges	4 000,00 €
Comité des Fêtes St Hilaire	3 000,00 €
Guides & Scouts d'Europe (49 jeunes)	150,00 €
Le Collectif des Possibles	250,00 €
Les Estivales de la Rivière	500,00 €
Les rencontres du Méli Mélo	350,00 €
Ô Fest	300,00 €
<b>Enfance - Education</b>	<b>733 236,00 €</b>
<b>Accueil du jeune enfant</b>	<b>70 736,00 €</b>
Crèche Les P'tits Câlins	70 736,00 €
<b>Accueils périscolaire et extrascolaire</b>	<b>460 500,00 €</b>
Génération Guyonnes	107 800,00 €

Familles Rurales – Association locale Saint-Georges-de-Montaigu	138 300,00 €
Pitchounes et Ratatouille	214 000,00 €
<b>Lieu d'accueil enfants/parents</b>	<b>14 000,00 €</b>
Familles Rurales – Association locale Saint-Georges-de-Montaigu	14 000,00 €
<b>Restauration scolaire</b>	<b>188 000,00 €</b>
Génération Guyonnes	60 000,00 €
Pitchounes et Ratatouille	128 000,00 €
<b>Sports</b>	<b>279 138,74€</b>
<b>Sports collectifs</b>	<b>183 342,74 €</b>
AS Boufféré Basketball	7 500,00 €
AS Boufféré Football	24 139,22 €
Basket Club Guyons-Septierois (BCGS)	9 000,00 €
Montaigu-Vendée Boufféré Volley (MVB)	23 713,20 €
Montaigu-Vendée Football (MVF)	34 301,52 €
Montaigu-Vendée Handball (MVH)	16 878,48 €
Rugby Club Terres de Montaigu (RCTM)	1 710,00 €
Saint-Georges-Guyonnaise Football Club (S2G FC)	33 100,32 €
Montaigu-Vendée Basket Club (MVBC)	33 000,00 €
<b>Sports individuels</b>	<b>33 806,00 €</b>
ABV Montaigu-Vendée	2 850,00 €
Aïkido Club de Montaigu	300,00 €
AS Boufféré Tennis	765,00 €
Association Vendéenne de Baby-Foot Sportif	250,00 €
Badminton Club Terres de Montaigu (BCTM)	2 650,00 €
Club de Modélisme de Montaigu	500,00 €
Judo Club Terres de Montaigu	3 350,00 €
Karaté Club de Montaigu	700,00 €
L'Échiquier Montacutain	1 000,00 €
Les Archers de la Digue	450,00 €
Les Chamois du Mont-Aigu	3 550,00 €
Montaigu-Vendée Billard	400,00 €
Montaigu-Vendée Gymnastique	7 500,00 €
Saint Hilaire de Loulay Tennis de Table	2 600,00 €
Team Muay Thai Montaigu	750,00 €
Tennis Club Loulaysien (TCL)	400,00 €
Tennis Club Montaigu (TCM)	3 850,00 €
Vélo Club Montaigu (VCM)	1 941,00 €
<b>Sport scolaire</b>	<b>3 600,00 €</b>
AS Collège Jules Ferry	600,00 €
AS Collège Mère Teresa	600,00 €
AS Collège Michel Ragon	600,00 €
AS Collège Saint Carlo Acutis	600,00 €
AS Lycée Saint Carlo Acutis	600,00 €
AS Lycée Léonard de Vinci	600,00 €
<b>Ecoles de sports</b>	<b>5 900,00 €</b>
École de sports Boufféré	2 500,00 €
Espoir Loulaysien - École de sports	1 480,00 €
Familles Rurales - Sports en herbe	1 200,00 €
Génération Guyonnes - multisports	720,00 €
<b>Autres associations sportives</b>	<b>3 490,00 €</b>
Amicale Cyclo Guyonne	250,00 €

Bike Park Montaigu-Vendée (BPMV)	1 000,00 €
Détent Tonic	1 290,00 €
Gym Sympa	300,00 €
Gymnastique Form'Détente Montaigu	500,00 €
Qi Gong La voie du calme	150,00 €
<b>Evènements sportifs</b>	<b>49 000,00 €</b>
ABV - Trail	1 000,00 €
AX STG - Championnat d'Europe Autocross	18 000,00 €
Les Runners de la Digue - Trail de Nantes à Montaigu	5 000,00 €
Moby Delta Cross - Super Cross SX	4 000,00 €
MVF - Montaigu Futsal Cup	1 500,00 €
Pays Montaigu Basket - tournoi cadets nation	1 500,00 €
Mondial Football Montaigu	18 000,00 €
<b>Divers</b>	<b>6 230,00 €</b>
<b>Œuvres sociales</b>	<b>6 230,00 €</b>
COS Terres de Montaigu	6 230,00 €
<b>Total général</b>	<b>1 068 114,74 €</b>

*Ce point a été inscrit à l'ordre du jour des cinq conseils délégués pour information.*

Le Conseil municipal ATTRIBUE les subventions aux associations ci-dessus présentées et AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et ou avenants nécessaires au versement des aides avec les associations et les partenaires concernés et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

à l'unanimité

Par 33 voix Pour, 6 Abstentions (Sophie ARZUL, Etienne COLMARD, Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Laurence PELLETIER-CARNUS, Hubert PIVETEAU)

Observations éventuelles :

*Par ses fonctions de membre de l'association « Amicale Cyclo Guyonne », Monsieur Franck Savary sort de la salle, ne prenant pas part au débat et au vote.*

Mme Elodie LARCHER : Cela va être rapide, je ne vais pas reprendre la totalité. Je vais juste donner l'exemple des subventions aux sports scolaires. Il y a 6 ans déjà, on avait pointé que c'était le même montant pour chaque association sportive alors que ce sont des tailles d'établissement et des nombres de licenciés différents. Vous nous aviez répondu en effet, que ce serait débattu le long du mandat. Le montant, 6 ans après, est toujours le même pour ces subventions.

M. Eric HERVOUET : En effet, nous avons fait le choix de maintenir la forfaitisation par établissement scolaire au cours du mandat. Nous avons conservé le montant forfaitaire de 600 €, sans tenir compte du nombre d'élèves adhérents ou de la typologie d'activités. Nous voulons volontairement laisser chaque établissement libre d'utiliser cette subvention et notamment de la garder parfois d'une année sur l'autre pour faire une activité plus dense ou un déplacement plus important un an sur deux. C'est pourquoi nous avons choisi de rester sur cette solution forfaitaire qui nous paraît aujourd'hui la plus logique. Effectivement, une nouvelle équipe pourra, si elle le souhaite, s'interroger sur les critères éventuels et approfondir d'autres pistes tout comme nous l'avons fait en 2021 avec cette politique de sport. Cela pourrait être un champ d'investigation supplémentaire mais aujourd'hui en tout cas, les établissements scolaires se déclarent satisfaits de cette somme forfaitaire qui leur est attribuée.

## **DEL20260210\_14 – Demandes de subventions d'investissement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2026**

*Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Vice-Président de la commission Moyens généraux*

Dans le cadre de la campagne annuelle de financement de l'Etat, il a été proposé de solliciter des subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2026.

**Pôle du Grand Logis**

Le projet a pour objectif de regrouper sur un même site, Pôle du Grand Logis, différentes activités (bibliothèque, espace jeunesse, salle d'activité mutualisée, salles de musique, bureaux associatifs) actuellement réparties sur deux sites.

Ce projet porte sur la rénovation de deux bâtiments existants, une ancienne grange et une ancienne maison.

Aussi le plan de financement prévisionnel d'un montant de 1 892 050 € HT est le suivant :

Dépenses	Montant € HT	%	Recettes	Montant € HT	%
MO et études	144 000 €	7%	DSIL	760 000 €	40%
Travaux (dont provision pour révisions de prix)	1 684 750 €	89%	ADEME	30 000 €	2%
Mobilier	60 000 €	3%	SyDEV	30 000 €	2%
Divers	3 300 €	1%	CAF (aide à l'investissement espace jeunesse)	55 000 €	3%
			CAF (aide à l'investissement ALSH)	150 000 €	7%
			<i>Sous-total subventions sollicitées</i>	<i>1 025 000 €</i>	<i>54%</i>
			Autofinancement	867 050 €	46%
<b>Total dépenses</b>	<b>1 892 050 €</b>	<b>100%</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>1 892 050 €</b>	<b>100%</b>

Compte tenu de l'enjeu sur l'attractivité du territoire, il a été proposé de solliciter une subvention de 760 000 €, soit 40% du coût du projet.

### Extension du pôle santé de La Guyonnière

Dans le cadre des objectifs fixés par le Contrat Local de Santé à la ville de Montaigu-Vendée, il a été décidé par le Conseil municipal l'extension du pôle santé de La Guyonnière afin de permettre l'accueil de nouveaux personnels de santé. Cette extension se traduit par la création de deux cellules d'orthopédie, l'agrandissement des locaux des médecins, et la création d'espaces communs conviviaux et d'une salle de pause/réunion, ainsi que l'aménagement d'un patio.

Aussi le plan de financement prévisionnel d'un montant de 992 700 € HT est le suivant :

Dépenses	Montant € HT	%	Recettes	Montant € HT	%
MO et études	50 100 €	5%	DSIL	390 000 €	40%
Travaux	464 500 €	47%			
Divers	28 600 €	3%	<i>Sous-total subventions sollicitées</i>	<i>390 000 €</i>	<i>40%</i>
Mobilier	29 500 €	3%	Autofinancement	602 700 €	60%
Acquisition foncière	420 000 €	42%			
<b>Total dépenses</b>	<b>992 700 €</b>	<b>100%</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>992 700 €</b>	<b>100%</b>

Compte tenu de l'enjeu sur l'attractivité du territoire, il a été proposé de solliciter une subvention de 390 000 €, soit 40% du coût du projet.

### Pôle Santé Saint-Georges-de-Montaigu

Aujourd'hui, le pôle santé de Saint-Georges-de-Montaigu est composé d'un bâtiment, propriété des professionnels de santé, et d'un ancien cabinet dentaire, propriété de la commune. Le projet consiste à regrouper ces deux bâtiments (la commune rachetant le second bâtiment) existants, et à les réaménager en 8 cellules médicales, afin de pouvoir accueillir tous types de praticiens.

Aussi le plan de financement prévisionnel d'un montant de 860 000 € HT est le suivant :

Dépenses	Montant € HT	%	Recettes	Montant € HT	%
MO et études	26 000 €	3%	DSIL	345 000 €	40%
Travaux	525 000 €	61%	SyDEV	52 000 €	6%
Dives	34 000 €	4%			
Mobilier	25 000 €	3%	<i>Sous-total subventions sollicitées</i>	<i>397 000 €</i>	<i>46%</i>
Acquisition foncière	250 000 €	29%	Autofinancement	463 000 €	54%
<b>Total dépenses</b>	<b>860 000 €</b>	<b>100%</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>860 000 €</b>	<b>100%</b>

Compte tenu de l'enjeu sur l'attractivité du territoire, il a été proposé de solliciter une subvention de 345 000 €, soit 40% du coût du projet.

### Aménagement de passerelles

La Ville de Montaigu-Vendée est propriétaire de nombreux ouvrages d'art de types ponts ou passerelles. Ces infrastructures essentielles aux mobilités, véhicules motorisés comme douces, nécessitent un entretien courant tout à fait spécifique.

Montaigu-Vendée mobilise des bureaux d'études et entreprises spécialisés pour réaliser les diagnostics des ponts et passerelles du territoire.

Cette année, 2 ouvrages sont particulièrement concernés : le pont des remparts, rue des Abreuvoirs, et la passerelle de la Gatelière, entre le bourg de la commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu et le village de la Gatelière. Ces prochains diagnostics vont déterminer les travaux d'entretien et réparations à réaliser en 2026.

Aussi le plan de financement prévisionnel d'un montant de 200 000 € HT est le suivant :

Dépenses	Montant € HT	%	Recettes	Montant € HT	%
Diagnostics et études	25 000 €	12%	DSIL	80 000 €	40%
Travaux	175 000 €	88%	PDLA (études)	12 500 €	6%
			<i>Sous-total subventions sollicitées</i>	92 500 €	46%
			Autofinancement	107 500 €	54%
<b>Total dépenses</b>	<b>200 000 €</b>	<b>100%</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>200 000 €</b>	<b>100%</b>

Compte tenu de l'enjeu sur l'attractivité du territoire, il a été proposé de solliciter une subvention de 80 000 €, soit 40% du coût du projet.

#### Plan vélo – Liaison Boufféré gare, chemin des Mimosas

Le projet d'itinéraire cyclable entre la commune déléguée de Boufféré et la gare de Montaigu-Vendée est réalisé en plusieurs étapes. Des travaux sont prévus entre Mirville (rue de l'Horizon) et la rue des Mimosas au printemps 2026. Dans la continuité, il s'agira ensuite d'aménager le chemin des Mimosas pour assurer la circulation des cyclistes jusqu'au parc Henri-Joyau.

Aussi le plan de financement prévisionnel d'un montant de 110 000 € HT est le suivant :

Dépenses	Montant € HT	%	Recettes	Montant € HT	%
Travaux chemin des Mimosas	110 000 €	100%	DSIL	44 000 €	40%
			<i>Sous-total subventions sollicitées</i>	44 000 €	40%
			Autofinancement	66 000 €	60%
<b>Total dépenses</b>	<b>110 000 €</b>	<b>100%</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>110 000 €</b>	<b>100%</b>

Compte tenu de l'enjeu sur l'attractivité du territoire, il a été proposé de solliciter une subvention de 44 000 €, soit 40% du coût du projet.

**Ce point a été inscrit à l'ordre du jour des Conseils délégués de Boufféré, La Guyonnière, Montaigu et Saint-Georges-de-Montaigu pour information.**

**Le Conseil municipal SOLLICITE auprès de l'Etat, une subvention au titre de la Dotation pour le Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2026 :**

- pour le Pôle du Grand Logis pour un montant de 760 000 €,
- pour l'extension du Pôle Santé de La Guyonnière pour un montant de 390 000 €,
- pour l'extension du Pôle Santé de Saint Georges de Montaigu (acquisition et travaux) pour un montant de 345 000 €,
- pour l'aménagement de passerelles pour un montant de 80 000 €,
- pour le Plan vélo – Liaison Boufféré gare, chemin des Mimosas pour un montant de 44 000 €,

**AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter tout organisme pouvant financer ces projets et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces subventions.**

à l'unanimité

Par .... voix Pour, .... Abstentions, .... Contre

Observations éventuelles :

#### DEL20260210\_15 – Demandes de subventions d'investissement au titre du Programme Départemental d'aide pour le Logement et l'Aménagement des communes

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Vice-Président de la commission Moyens généraux

Le Programme Départemental d'aide pour le Logement et l'Aménagement (PDLA) des communes vise à accompagner les communes dans la mise en œuvre de projets de revitalisation répondant à la fois à une consommation foncière optimisée et à la production de logements tout en participant au développement de la qualité du cadre de vie, notamment par la prise en compte des enjeux de mobilité durable.

### Liaison cyclable Mirville – Parc Henri-Joyau

Le projet d'itinéraire cyclable entre Boufféré et la gare de Montaigu-Vendée a vocation à être réalisé en plusieurs étapes. Ainsi, il est prévu dans un premier temps l'aménagement d'une liaison cyclable de Mirville (Rue de l'Horizon) jusqu'au Parc Henri-Joyau. Le projet consiste à sécuriser la circulation ainsi que la traversée des piétons et des cyclistes par des aménagements adaptés à l'existant et aux possibilités techniques.

Aussi le plan de financement prévisionnel d'un montant de 375 000 € HT est le suivant :

Dépenses	Montant € HT	%	Recettes	Montant € HT	%
Travaux section 9 à 10	265 000 €	79%	PDLA	40 000 €	11%
Travaux section 11	110 000 €	21%	Fonds Vert	150 000 €	40%
			<i>Sous-total subventions sollicitées</i>	190 000 €	51%
			Autofinancement	185 000 €	49%
<b>Total dépenses</b>	<b>375 000 €</b>	<b>100%</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>375 000 €</b>	<b>100%</b>

Compte tenu de l'enjeu sur l'attractivité du territoire, il a été proposé de solliciter une subvention de 40 000 €, soit 11% du coût du projet.

### Aménagement du quartier habitat des Hauts de Montaigu

À la suite de la déconstruction des tours de l'Aurore, le terrain est réaménagé en quartier d'habitat.

Aussi le plan de financement prévisionnel d'un montant de 960 000 € HT est le suivant :

Dépenses	Montant € HT	%	Recettes	Montant € HT	%
Acquisition foncière	285 000 €	30%	Cession	810 000 €	84%
Travaux de préparation	675 000 €	70%			
			PDLA	20 000 €	2%
			<i>Sous-total subventions sollicitées</i>	20 000 €	2%
			Autofinancement	130 000 €	14%
<b>Total dépenses</b>	<b>960 000 €</b>	<b>100%</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>960 000 €</b>	<b>100%</b>

Compte tenu de l'enjeu sur l'attractivité du territoire, il a été proposé de solliciter une subvention de 20 000 €, soit 2% du coût du projet.

**Ce point a été inscrit à l'ordre du jour des Conseils délégués de Boufféré et Montaigu pour information.**

**Le Conseil municipal SOLLICITE une subvention d'investissement au titre du Programme Départemental d'aide pour le Logement et l'Aménagement des communes pour l'aménagement d'une liaison cyclable Mirville – Parc Henri-Joyau pour un montant de 40 000€ et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces subventions.**

à l'unanimité

Par .... voix Pour, .... Abstentions, .... Contre

Observations éventuelles :

**Le Conseil municipal SOLLICITE une subvention d'investissement au titre du Programme Départemental d'aide pour le Logement et l'Aménagement des communes pour l'aménagement du quartier habitat des Hauts de Montaigu pour un montant de 20 000 € et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces subventions.**

à l'unanimité

Par 34 voix Pour, 6 Abstentions (Sophie ARZUL, Etienne COLMARD, Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Laurence PELLETIER-CARNUS, Hubert PIVETEAU)

Observations éventuelles :

**M. Elodie LARCHER : Est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus sur ce futur quartier ?**

**M. le Maire : Ce soir, non ; une réflexion est en cours. Cela fera l'objet d'une communication de l'équipe qui sera élue après si elle le souhaite.**

**M. Hubert PIVETEAU : « PDLA », je l'ai vu en commission mais je ne souviens plus ce que cela signifie.**

**M. Daniel ROUSSEAU : Il s'agit du Programme Départemental d'aide pour le Logement et l'Aménagement des communes.**

**M. Hubert PIVETEAU : A qui demande t'on cette subvention ?**

**M. Daniel ROUSSEAU : C'est au Département.**

**M. le Maire : Il s'agit d'un nouveau dispositif du Département.**

## **DEL20261002\_16 – Garantie d'emprunt à Vendée Habitat pour la réhabilitation de logements – Résidence Les Vergnes – Saint-Hilaire-de-Loulay**

*Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Vice-Président de la commission Moyens généraux*

Une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre.

La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti.

La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités : Une collectivité ou un établissement ne peut garantir plus de 50% du montant total de ses recettes réelles de fonctionnement.

Pour Montaigu-Vendée au 1<sup>er</sup> janvier 2026, la part des garanties d'emprunt accordées au titre de cet exercice représentait 2,72% des recettes réelles de fonctionnement.

Vendée Habitat a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), un emprunt pour la réhabilitation de 10 logements de la résidence Les Vergnes sur la commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay. Le bailleur social sollicite la garantie de la commune de Montaigu-Vendée pour le remboursement de cet emprunt à hauteur de 30% de son montant, à savoir 160 800 €.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

<b>Caractéristiques</b>	<b>Prêt à l'Amélioration</b>
<b>Nombre de logements</b>	10
<b>Montant</b>	536 000 €
<b>Périodicité</b>	Annuelle
<b>Taux</b>	Taux du livret A + 0,60% marge
<b>Durée</b>	25 ans

**Ce point a été inscrit à l'ordre du Conseil délégué de Saint-Hilaire-de-Loulay pour information.**

**Le Conseil municipal ACCORDE sa garantie à hauteur de 30% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 530 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°181983 constitué de 1 ligne de prêt telles que présentées, ACCORDE sa garantie aux conditions présentées, S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt et SIGNE la convention à intervenir entre Vendée Habitat et la commune de Montaigu-Vendée relative à ce contrat de prêt.**

**à l'unanimité**

**Par .... voix Pour, .... Abstentions, .... Contre**

**Observations éventuelles :**

## **DEL20261002\_17 – Groupement de commandes pour la poursuite des travaux de déploiement des réseaux numériques**

*Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Vice-président de la commission Moyens généraux*

La Communauté d'agglomération gère l'ensemble des télécommunications, réseaux et systèmes d'informations des différentes collectivités du territoire (serveurs, systèmes de stockage, de virtualisation, sauvegarde, etc.).

Le maché existant portant sur la réalisation des travaux de pose et de raccordement de câbles à fibres optiques arrive à échéance fin juin 2026 (fibre privée intercommunale).

L'objectif est de poursuivre le déploiement des réseaux numériques sur le territoire ; soit, pour relier les sites intercommunaux et communaux, soit pour l'extension de sites ciblés (gérés par Terres de Montaigu).

Il a été proposé au Conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes avec Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, le CIAS et les communes sur ces différentes thématiques nécessaires au lancement de futures procédures de mise en concurrence.

**Le Conseil municipal VALIDE la constitution d'un groupement de commandes entre Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, le CIAS et les communes du territoire pour le renouvellement des prestations susvisées, VALIDE le rôle de coordonnateur du groupement confié à la Communauté d'agglomération, via la Direction des Systèmes d'Information et de la Transition Numérique, APPROUVE le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour les travaux de déploiement des réseaux numériques et de télécommunications privés de Terres de Montaigu et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.**

à l'unanimité

Par .... voix Pour, .... Abstentions, .... Contre

Observations éventuelles :

## DEL20261002\_18 – Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Vice-Président de la commission Moyens généraux

Il appartient au Conseil municipal de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, afin d'adapter les grades dans le cadre de la campagne annuelle de promotion interne ou pour répondre aux besoins du service, notamment dans le cadre des recrutements.

Il a été proposé au Conseil municipal les suppressions et créations de poste suivants :

Direction /Service	Suppression de poste	Création de poste	Intitulé du poste	Date d'effet	Motif
Direction de la relation aux habitants		<u>1 poste</u> Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe (catégorie C) Temps complet	Instructeur titres d'identité	01/03/2026	Création de poste dans le cadre d'un départ en retraite
	<u>1 poste</u> Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe (catégorie C) Temps complet		Instructeur titres d'identité	01/07/2026	Suppression du poste suite à départ en retraite
	<u>1 poste</u> Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe (catégorie C) Temps complet)	<u>1 poste</u> Adjoint administratif (Catégorie C) Temps complet	Chargé de vie associative et gestion de salles	01/03/2026	Adaptation du grade suite mobilité interne
Direction des Moyens Techniques	<u>1 poste</u> Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe (Catégorie C) Temps non complet 30/35 <sup>ème</sup>	<u>1 poste</u> Adjoint technique (Catégorie C) Temps non complet 30/35 <sup>ème</sup>	Agent d'entretien des locaux	01/05/2026	Adaptation du grade suite départ en retraite

**Le Conseil municipal SUPPRIME et CREE les postes au tableau des effectifs tel que listé ci-dessus, AUTORISE l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget et CHARGE Monsieur le Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.**

à l'unanimité

Par .... voix Pour, .... Abstentions, .... Contre

Observations éventuelles :

**DEL20261002\_19 – Modification du temps de travail d'emplois non permanents**

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Vice-Président de la commission Moyens généraux

Il appartient au Conseil municipal de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services, dans le cadre d'adaptation du grade aux besoins.

Il est rappelé à l'assemblée sa précédente délibération en date du 30 septembre par laquelle le Conseil municipal a décidé la création d'emplois contractuels. Afin d'adapter les postes aux besoins des services au sein de la Direction des Moyens Techniques, les membres du Conseil municipal ont été invités à modifier les emplois non permanents selon le tableau ci-après. Ils seront également invités à créer un poste au sein de la Direction de l'Éducation, Enfance, Famille.

Affectation	Motif du recours	Cadre d'emploi et temps de travail	Fonction	Durée et date d'effet	Indice plafond
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
<b>Direction des moyens techniques Service Voirie</b>	Accroissement temporaire Article L332-23-1	<u>1 poste</u> Adjoint technique (Catégorie C) Temps complet	Agent d'exploitation des bâtiments	Du 11/02/2026 Au 18/05/2026	IM 377
	Accroissement saisonnier Article L332-23-2	<u>1 poste</u> Adjoint technique (Catégorie C) Temps complet	Agent d'exploitation des bâtiments	Du 19/05/2026 Au 18/11/2026	IM 377
	Accroissement temporaire Article L332-23-1	<u>3 postes</u> Adjoint technique (Catégorie C) Temps complet	Agent d'entretien espaces publics et propreté	6 mois 01/03/2026	IM 377
	Accroissement saisonnier Article L332-23-2	<u>3 postes</u> Adjoint technique (Catégorie C) Temps complet	Agent hygiène et nettoyage	1 mois 01/06/2026	IM 377
	Accroissement saisonnier Article L332-23-2	<u>3 postes</u> Adjoint technique (Catégorie C) Temps complet	Agent d'entretien	1 mois 01/07/2026	IM 377
<b>Direction de l'Éducation, de l'Enfance et de la Famille</b>	Accroissement temporaire Article L332-23-1	<u>1 poste</u> Adjoint technique Ou Adjoint d'Animation (Catégorie C) Temps non complet 30/35 <sup>ème</sup>	ATSEM	2.5 mois Du 27/04/2026 Au 08/07/2026	IM 377

Le Conseil municipal MODIFIE les emplois non permanents créés lors du Conseil municipal du 30 septembre 2025 pour répondre aux accroissements temporaires d'activités tel que listé ci-dessus, CRÉE les emplois non permanents pour répondre aux accroissements temporaires d'activités tel que listé ci-dessus, DIT que pour les postes pour lesquels plusieurs grades ont été ouverts, le tableau des effectifs retiendra le grade du candidat retenu à l'issue de la procédure de recrutement, AUTORISE Monsieur le Maire, le cas échéant, à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de sa qualification et de son expérience, AUTORISE l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget et CHARGE Monsieur le Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

 à l'unanimité

Par .... voix Pour, .... Abstentions, .... Contre

Observations éventuelles :

**DEL20261002\_20 – Acquisition foncière Rue de la Marne – Montaigu**

Rapporteur : Nathalie SECHER, Vice-présidente de la commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire

Afin de maîtriser le foncier à proximité des établissements scolaires, il a été proposé à l'Assemblée d'acquérir à titre gratuit la parcelle appartenant aux Consorts Denis située à Montaigu-Vendée (85600), Impasse de la Marne et cadastrée section AD numéro 910 à titre gratuit. Cette acquisition permettrait de régulariser une situation de fait puisque des canalisations passent en tréfonds sur cette parcelle.

*Ce point a été inscrit à l'ordre du Conseil délégué de Montaigu pour avis.*

**Le Conseil municipal DECIDE D'ACQUERIR à titre gratuit des Consorts DENIS la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Montaigu, cadastrée section AD numéro 910 d'une surface totale de 00ha 15a 73ca et DIT que les frais d'acte et tous autres liés à cette acquisition seront supportés par la commune de Montaigu-Vendée, PROCÈDE au classement de la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Montaigu, cadastrée section AD numéro 910 d'une surface totale de 00ha 15a 73ca dans le domaine public communal et AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.**

à l'unanimité

Par .... voix Pour, .... Abstentions, .... Contre

Observations éventuelles :

**DEL20261002\_21 – Dénomination de voie – Montaigu**

Rapporteur : Nathalie SECHER, Vice-présidente de la commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire

Afin de simplifier l'adressage des logements ayant leur accès sur une impasse privée mais étant actuellement adressés sur le boulevard Vincent Ansquer et la rue de le Crépelière, commune déléguée Montaigu, il est proposé de dénommer la voie en impasse : **Impasse Alphonse Daudet**.

Il s'agit de l'auteur de « Lettres de mon moulin », dans un secteur abritant le moulin de la Crépelière, la rue du Vieux Moulin, l'impasse Maître Cornille et des rues portant le nom d'écrivains (Jean d'Ormesson, Jacqueline de Romilly).

Les membres du Conseil municipal ont été invités à approuver la dénomination de voie telle que proposée.

*Ce point a été inscrit à l'ordre du Conseil délégué de Montaigu pour avis.*

**Le Conseil municipal APPROUVE la dénomination de voie proposée : Impasse Alphonse Daudet et AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.**

à l'unanimité

Par .... voix Pour, .... Abstentions, .... Contre

Observations éventuelles :

**DEL20261002\_22 – Constitution de servitudes de tréfonds – Rue des Lierres – Saint-Hilaire-de-Loulay**

Rapporteur : Nathalie SECHER, Vice-présidente de la commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire

Monsieur et Madame Jean-Charles ARRIVÉ sont propriétaires d'un immeuble comprenant 2 locatifs situé au 9 rue des Lierres à Montaigu-Vendée. Le raccordement de cet immeuble est géré par refoulement jusqu'au réseau public du boulevard Alex Auvinet, sur le branchement de l'habitation principale de Monsieur et Madame Jean-Charles ARRIVÉ.

En 2012, ces derniers ont financé la création d'un branchement d'eaux usées, pour leurs locatifs, sur la rue des Lierres. Pour autant les travaux de raccordement n'ont jamais été réalisés.

Pour régulariser cette situation, Monsieur et Madame Jean-Charles ARRIVÉ sollicitent une servitude de tréfonds pour le passage d'une canalisation d'évacuation d'eaux usées sur la parcelle cadastrée 224 section AE numéro 71 et raccorder sur le branchement d'eaux usées en attente. Cette parcelle est propriété de la commune de Montaigu-Vendée.

Cette parcelle est mise à disposition de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération car elle comprend un poste de relevage d'assainissement.

Les travaux envisagés ne compromettent pas le bon fonctionnement actuel et futur de l'équipement public.

Il a été proposé à l'assemblée de constituer une servitude de tréfonds pour le passage de canalisations d'eaux usées sur la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay – Rue des Lierres et cadastrée section AK numéro 71 appartenant à la commune de Montaigu-Vendée au profit de Monsieur et Madame ARRIVÉ, propriétaires de la parcelle cadastrée 224 section AK numéro 72. Lesdites canalisations faisant partie du domaine public.

**Ce point a été inscrit à l'ordre du Conseil délégué de Saint-Hilaire-de-Loulay pour avis.**

**Le Conseil municipal DECIDE de constituer une servitude de tréfonds pour le passage de canalisations d'eaux usées sur la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay – Rue des Lierres et cadastrée section AK numéro 71 appartenant à la commune de MONTAIGU-VENDEE au profit de Monsieur et Madame ARRIVÉ propriétaires de la parcelle cadastrée 224 section AK numéro 72. Lesdites canalisations faisant partie du domaine public, DIT que l'entretien et le remplacement de ces canalisations resteront à la charge de Monsieur et Madame ARRIVÉ, DIT que tous dégâts et dommages qui pourraient être occasionnés au préjudice des propriétaires actuels ou successifs de la parcelle cadastrée 224 section AK numéro 71 constituant le fonds servant, du fait de ces canalisations où à l'occasion de travaux réalisés par les services compétents, seront réparés et indemnisés par Monsieur et Madame ARRIVÉ, DIT que cette constitution de servitudes sera consentie sans indemnité, DIT que les frais d'acte liés à cette constitution de servitude seront supportés par Monsieur et Madame ARRIVÉ et AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte constatant cette création de servitudes.**

à l'unanimité

Par .... voix Pour, .... Abstentions, .... Contre

Observations éventuelles :

#### **DEL20261002\_23 – Rétrocession des espaces communs du lotissement Le Pré Blanc – Saint-Hilaire-de-Loulay**

*Rapporteur : Nathalie SECHER, Vice-présidente de la commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire*

L'aménagement du lotissement Le Pré Blanc étant terminé, le transfert de domanialité à titre gratuit des équipements communs (réseaux, voies, espaces verts...) et de sa voie d'accès par Terres de Montaigu au profit de Montaigu-Vendée est proposé.

Les parcelles concernées sont cadastrées 224 section J numéros 865, 866, 867, 868, 869, 870 et 872.

Ce transfert sera réalisé conformément aux engagements pris dans le permis d'aménager du lotissement, délivré en 2013.

Les équipements seront intégrés dans le domaine public communal de Montaigu-Vendée et les frais d'acte seront supportés par la commune.

Les membres du Conseil municipal ont été invités à approuver la rétrocession des espaces communs du lotissement Le Pré Blanc – Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay dans les conditions exposées.

**Ce point a été inscrit à l'ordre du Conseil délégué de Saint-Hilaire-de-Loulay pour avis.**

**Le Conseil municipal APPROUVE la cession à titre gratuit de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération portant sur les équipements du lotissement « Le Pré Blanc » et portant sur les parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay et cadastrés 224 section J numéros 865, 866, 867, 868, 869, 870 et 872, APPROUVE la cession à titre gratuit de la parcelle cadastrée 224 section J numéro 871 appartenant à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération à la commune de MONTAIGU-VENDEE (85600), DIT que les frais d'acte seront supportés par la commune, PROCÈDE au classement des parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay, cadastrées section J numéros 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871 et 872 dans le domaine public communal et AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.**

à l'unanimité

Par .... voix Pour, .... Abstentions, .... Contre

**Observations éventuelles :**

**DEL20261002\_24 – Autorisation de morcellement Les Quais Saint-Hilaire – Saint-Hilaire-de-Loulay**

*Rapporteur : Nathalie SECHER, Vice-présidente de la commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire*

Afin de permettre la cession au profit de la société SCI 3S en cours de constitution d'un bien situé dans le quartier Les Quais Saint Hilaire, Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération a sollicité la commune de Montaigu-Vendée à morceler les parcelles lui appartenant et situées à Montaigu-Vendée, Rue du Docteur Fayau et cadastrées 224 section H numéro 2005 et section AB numéro 696 pour permettre leur cession.

En effet, ces parcelles sont aujourd'hui situées dans le périmètre du lotissement Le Coteau autorisé en 1965 et régi par un cahier des charges. Certaines de ces charges et conditions ne sont plus adaptées aux nouveaux enjeux de développement du quartier et peuvent constituer un frein à la réalisation de certains projets.

Il a ainsi été proposé à l'assemblée d'autoriser Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération à morceler les parcelles susvisées pour permettre leur cession.

**Ce point a été inscrit à l'ordre des Conseils délégués de Montaigu et Saint-Hilaire-de-Loulay pour avis.**

**Le Conseil municipal AUTORISE Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération à morceler les parcelles lui appartenant et situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), Rue du Docteur Fayau et cadastrées 224 section H numéro 2005 et section AB numéro 696 pour permettre leur cession.**

à l'unanimité

Par .... voix Pour, .... Abstentions, .... Contre

**Observations éventuelles :**

**DEL20261002\_25 – Autorisation de morcellement Rue Joseph Gaillard – Montaigu**

*Rapporteur : Nathalie SECHER, Vice-présidente de la commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire*

La SARL Holding F.M.J.V, représentée par son gérant Monsieur Frédéric MARTIN, s'est proposée d'acquérir la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), 365 rue Joseph Gaillard et cadastrée section AB numéro 672, d'une contenance de 1 121 m<sup>2</sup>, propriété de Monsieur Daniel AUGEREAU. Elle envisage de procéder à une division du bien immobilier afin d'en vendre une partie, soit environ 861 m<sup>2</sup>, à Madame Stéphanie ROY en vue du transfert de l'activité de l'agence Thelem, située actuellement 9 rue de Bel-Air à Montaigu-Vendée.

Monsieur MARTIN se réserve l'autre partie du bien pour un usage de bureau ne recevant pas de public et un espace de stockage.

Cette parcelle située dans le quartier ZI Nord appartient au lotissement industriel et est soumise aux charges et conditions particulières contenues dans un cahier des charges qui est toujours en vigueur. Celui-ci impose des conditions spécifiques pour les opérations à réaliser dans ce quartier, comme l'autorisation expresse et spéciale de la ville de Montaigu pour le morcellement des terrains ou l'affectation du bâtiment qui serait édifié.

Les membres du Conseil municipal ont été invités à autoriser à morceler la parcelle susvisée pour permettre sa cession.

**Ce point a été inscrit à l'ordre du Conseil délégué de Montaigu pour avis.**

**Le Conseil municipal AUTORISE la société dénommée HOLDING F.M.J.V. représentée par Monsieur Frédéric MARTIN à morceler la parcelle lui appartenant et située à MONTAIGU-VENDEE (85600), 2 Rue des Cèdres et cadastrée section AB numéro 672 pour lui permettre sa cession.**

à l'unanimité

Par .... voix Pour, .... Abstentions, .... Contre

**Observations éventuelles :**

**Mme Elodie LARCHER : Je n'ai pas eu le temps de reprendre dans le document mais là, vous venez de parler d'une vente. Il était question d'un acheteur. Est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus sur les projets sur ces morcellements de parcelles ?**

**M. le Maire : Nous ne les connaissons pas actuellement à ce stade.**

**Mme Nathalie SECHER : C'est du privé. Nous ne gérons pas la vente des privés.**

Mme Elodie LARCHER : Il y avait quand même le nom d'une SCI d'indiquer. Même s'il s'agit d'un privé, j' imagine que vous avez bien quand même, une idée des projets qui sont derrière.

M. le Maire : C'est laquelle ?

Mme Elodie LARCHER : (sujet précédent : Autorisation de morcellement Les Quais Saint-Hilaire – Saint-Hilaire-de-Loulay) Il faudrait que je retrouve la notice mais je ne l'ai pas sous les yeux.

Mme Nathalie SECHER : Qu'est-ce que vous voulez ? Le nom du propriétaire ?

Mme Elodie LARCHER : Non. Je veux juste savoir. C'est noté « cession au profit de la société SCI 3S » alors peu importante, qui est cette SCI. Cela me surprend quand même quand vous dites que vous n'avez aucune idée du projet.

M. le Maire : Nous allons vous le dire. Je ne l'ai plus en tête.

Mme Nathalie SECHER : De toute façon, il s'agit d'un projet à vocation économique puisque nous sommes dans un lotissement économique. De là, à connaître, l'activité demain déployée...

Mme Elodie LARCHER : On le découvrira dans le magazine municipal sûrement.

M. le Maire : Vous ne le recevrez peut-être pas.

Mme Elodie LARCHER : Je le lirai en ligne.

M. le Maire : Ecoutez, on regarde. Si on a la réponse dans la soirée, on vous l'apporte sinon, on vous enverra un mail ou on le mettra dans le procès-verbal.

## VIE LOCALE, CULTURELLE ET SPORTIVE

### DEL20261002\_26 – Mise à jour des règlements des salles communales

Rapporteur : *Éric HERVOUET, Vice-président de la commission Vie locale, culturelle et sportive*

Les deux règlements d'utilisation des salles communales, à savoir les salles majeures ainsi que les petites et moyennes salles doivent être mis à jour afin de les adapter aux évolutions récentes de gestion. En effet, les ajustements prévoient l'interdiction des cérémonies funéraires civiles, la clarification des conditions liées aux pots après sépulture, l'obligation de fournir un dossier de sécurité pour les manifestations concernées, la révision des modalités de réservation incluant désormais la réservation en ligne, ainsi que l'adaptation des procédures d'état des lieux aux nouvelles dispositions applicables en 2025.

Les membres du Conseil municipal ont été amenés à valider la mise à jour des règlements intérieurs des salles communales tels que présentés.

*Ce point a été inscrit à l'ordre des cinq Conseils délégués pour information.*

**Le Conseil municipal APPROUVE les termes des nouveaux règlements annexés à la présente délibération, concernant l'exploitation des salles communales de Montaigu-Vendée par les usagers et AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdits règlements et les faire mettre en application.**

à l'unanimité

Par .... voix Pour, .... Abstentions, .... Contre

Observations éventuelles :

### DEL20261002\_27 – Installation des cirques sur le domaine public

Rapporteur : *Éric HERVOUET, Vice-président de la commission Vie locale, culturelle et sportive*

Montaigu-Vendée reçoit régulièrement des demandes d'installation de cirques sur son domaine public ou privé. Des refus d'installation non motivés sont sources de tensions qui conduisent les circassiens à saisir la commission départementale des professions foraines et circassiennes et à la médiation.

Pour clarifier la situation, les Ministres de l'intérieur et de l'aménagement du territoire ont rappelé dans une circulaire du 25 avril 2025, le principe par lequel une collectivité ne peut s'opposer à l'installation de cirques sur son territoire sauf en cas de risque avéré de trouble à l'ordre public et à la sécurité. Il appartient au représentant de l'Etat dans le département de veiller à la légalité des décisions de refus et d'exercer un rôle de médiation.

Ainsi, une commune doit fournir les considérations de droit et de fait ayant motivé son refus. A défaut, les demandes d'installation doivent être acceptées.

Afin de respecter le cadre légal mais aussi de maîtriser les occupations de son domaine public ou privé, il est nécessaire d'une part, de déterminer préalablement les espaces qui seront dévolus à ces installations en tenant compte de leur impact sur le voisinage, le bon ordre, la sécurité et la tranquillité publique. D'autre part, il convient d'instaurer une redevance d'occupation du domaine public prenant en considération l'ensemble des coûts supportés par la collectivité : branchements sur les flux, mise à disposition de conteneurs et/ou de bennes pour la gestion des effluents et le traitement des déchets ainsi que le cas échéant, la remise en état du site. Cette redevance doit également tenir compte des avantages de toute nature procurés au bénéficiaire de l'autorisation.

La redevance doit donc être calculée non seulement en fonction de la valeur locative d'une propriété privée comparable mais aussi en fonction de l'avantage de toute nature retiré par l'usage privatif du domaine public, le tout sans atteindre un niveau manifestement disproportionné au regard de ces avantages.

- Forfait de base d'installation : **200 €**  
*(qui prend en compte les frais de raccordement, de gestion et retraitement des effluents et de remise en état ainsi que le temps des agents et matériels mobilisés, peu importe la durée d'occupation)*
- Tarif journalier du domaine de la commune : **1 € par jour et par m<sup>2</sup>**  
*(qui tient de la valeur locative du domaine et des avantages de toute nature retirés par le pétitionnaire)*

Le tarif actuel d'installation des cirques est de 0.55 € du m<sup>2</sup> par jour conformément à la délibération n°20251125\_24 du Conseil municipal en date du 25 novembre 2025.

Les membres du Conseil municipal seront invités à approuver les nouveaux tarifs concernant la redevance d'occupation du domaine public et privé de Montaigu-Vendée par les établissements circassiens et assimilés.

**Le Conseil municipal APPROUVE les nouveaux tarifs tels que présentés, concernant la redevance d'occupation du domaine public et privé de Montaigu-Vendée par les établissements circassiens et assimilés, AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'actualisation de ces tarifs par décision du Maire et DIT que les recettes sont inscrites au budget de la commune.**

à l'unanimité

Par ... voix Pour, ... Abstentions, ... Contre

Observations éventuelles :

**M. Hubert PIVETEAU : 1€ du m<sup>2</sup>, cela paraît dissuasif ? Je ne sais pas combien peut prendre de surface, l'emplacement d'un cirque ?**

**Pourquoi une telle disposition ? C'est vraiment pour dissuader les cirques de venir sur notre territoire ?**

**M. le Maire : Notre objectif est de garantir l'accueil des cirques de qualité mais sans en avoir chaque semaine. Leur présence représente un coût important pour la collectivité : mise à disposition de l'eau, de l'électricité, de conteneurs déchets. Il y a tout un suivi. La police intercommunale intervient notamment pour établir les conventions.**

**L'idée est donc de s'appuyer sur l'expérience de nos relations avec eux pour parvenir à un fonctionnement mieux maîtrisé et acceptable par tous.**

**L'idée serait d'accueillir deux beaux cirques à l'année et d'éviter la venue de structures qui ne répondent pas aux critères d'un vrai cirque.**

**Mme Sophie ARZUL : Je réitère la question de Hubert [PIVETEAU] ; cela représente combien pour un cirque ?**

**M. le Maire : C'est 300 m<sup>2</sup> un cirque. Nous verrons dans le temps. C'est l'habitude que nous avons de nos relations avec eux.**

**[bruit]**

**Cela dépend du nombre de...**

**Les élus de la minorités : de clowns.**

**M. le Maire : Nous aurions pu facturer au nombre de clowns mais c'est plus compliqué à surveiller. Très bien. Pas d'autres questions ?**

## INFORMATIONS DE L'ASSEMBLEE

### Présentation du Diagnostic Local de sécurité et axes stratégiques

Rapporteur : Florent LIMOUZIN, Maire

**M. le Maire :** En amont de la présentation du diagnostic local de sécurité, je souhaitais rappeler son contexte.

Montaigu-Vendée a moins de délinquance qu'ailleurs certes mais cela n'empêche pas que notre vigilance et notre détermination sur les sujets de sécurité doivent être impérativement maintenues. D'autant plus que nous aussi, nous voyons comme partout ailleurs en France les chiffres de la délinquance augmenter.

Je souhaitais rappeler les actions déjà engagées en matière de sécurité, de prévention de la délinquance.

- La police intercommunale, désormais dotée d'un armement légal et d'une présence accrue de jour comme de nuit, intervient en appui des communes et travaille en lien étroit avec la gendarmerie, notamment pour les opérations routières, les réquisitions vidéo ou le traitement des troubles à la tranquillité publique.
- Le déploiement progressif de la vidéoprotection – près de 80 caméras en service – constitue un autre pilier essentiel de la prévention situationnelle.
- Parallèlement, le service jeunesse mène des actions de prévention ciblées auprès des adolescents : *sensibilisation aux conduites à risques, interventions en milieu scolaire, accompagnement des familles, et participation aux dispositifs départementaux de lutte contre le harcèlement et les addictions.*
- Ces actions s'articulent avec le Plan Familles et Santé de Terres de Montaigu, qui renforce le soutien à la parentalité, qui met l'accent sur la santé mentale, le repérage précoce et l'accompagnement des publics vulnérables.

Dans le cadre des travaux engagés autour du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), un Diagnostic Local de Sécurité a été réalisé en 2025 afin de disposer d'une connaissance partagée de la situation du territoire.

Ce diagnostic s'appuie sur l'analyse des données transmises par les forces de l'ordre, les statistiques nationales disponibles, les entretiens menés avec les acteurs institutionnels et associatifs, ainsi que sur l'enquête « Cadre de vie et sécurité » conduite auprès des ménages et complétée par un volet spécifique destiné aux entreprises. L'ensemble de ces éléments permet de mieux comprendre les enjeux de sécurité, les facteurs de vulnérabilité et les attentes exprimées par la population.

La première séance plénière du CISPD qui s'est tenue le 4 février 2026, permettra de partager ces enseignements et de définir les orientations prioritaires pour la stratégie locale de sécurité.

À l'issue des échanges, quatre axes structurants seront proposés. Ils porteront d'une part sur l'amélioration de la tranquillité publique et le développement de la prévention situationnelle afin de réduire les atteintes aux biens et aux personnes, et d'autre part sur le renforcement des actions éducatives en direction des familles et de la jeunesse, notamment par le développement des démarches de prévention et de soutien à la parentalité. Les travaux ont également mis en évidence la nécessité d'intensifier la détection et la protection des personnes vulnérables, en particulier les personnes âgées et les situations de violences intrafamiliales. Enfin, la prévention routière constitue un axe essentiel, avec pour objectif de réduire les risques et les comportements dangereux sur l'ensemble du territoire.

#### Observations éventuelles :

**Mme Elodie Larcher :** Nous avons déjà eu l'occasion au cours de ce mandat d'exprimer nos différences sur ce sujet notamment sur l'armement, la vidéoprotection ; décision prise avant même l'établissement du diagnostic et de la stratégie. Le CISPD quant à lui, a été voté en juillet 2024. Il démarre tout juste en 2026. Ce soir finalement, le document intéressant est bien le diagnostic chiffré puisque l'enquête, vous l'avez dit, s'appuie sur des ressentis. Elle est par ailleurs forcément orientée par les réponses qui étaient proposées aux habitants. De ce diagnostic, nous retiendrons finalement la dernière phrase : « La délinquance sur le territoire est faible en comparaison avec d'autres territoires et le taux de criminalité n'a pas évolué entre 2023 et 2024. ». Vous avez donné beaucoup de chiffres qui sont, selon nous, à analyser avec prudence et surtout dans leur globalité.

**M. le Maire :** Très bien. En effet, les chiffres doivent être analysés avec prudence et cela vaut pour toutes les études. En tous les cas, le préfet s'est montré – comment dire – beaucoup moins sévère avec notre

travail tout comme le représentant du procureur et l'ensemble des partenaires présents autour de la table qui disposaient de la réalité des chiffres. Je suis très content et très fier de cette étude réalisée dans le strict respect de ce type d'analyse. Le fait que nous l'ayons anticipée – comme nous anticipons heureusement un certain nombre de sujets quand nous sommes élus – permet de constater que, si certains chiffres restent stables et que d'autres augmentent, nous avons eu raison de ne pas vous écouter sur le développement de la vidéoprotection et de ne pas vous écouter non plus, sur le déploiement et la sécurisation de nos policiers municipaux avec l'armement légal. Nous savons que nous avons des différences là-dessus, je les respecte très bien. C'est évidemment l'occasion pour vous d'en faire part et je les entends. Elles continueront à nous différencier jusqu'à la fin du mandat.

## **Présentation des grands axes du Plan Commerce Terres de Montaigu et partage de la vision de Montaigu-Vendée**

*Rapporteur : Eric Hervouet, Vice-président de la commission Vie locale, culturelle et sportive*

Terres de Montaigu a porté une stratégie commerce depuis 2018 qui avait pour objectif de renforcer l'attractivité des centralités, de maintenir le développement commercial périphérique ainsi que diminuer le taux de vacance commerciale. Cette stratégie a été bénéfique avec un bilan positif présenté au Conseil de développement ; un taux de vacance commerciale qui a diminué de moitié depuis 2016, passant de plus de 10% à 5% aujourd'hui.

C'est dans ce cadre que Terres de Montaigu souhaite engager un nouveau plan commerce, pour faire face aux nouveaux enjeux. Ce nouveau plan s'articule autour de trois axes majeurs :

- Il vise d'abord à pérenniser la dynamique positive de l'activité commerciale et à soutenir son développement dans les centralités,
- Il cherche ensuite à concilier le développement d'une offre commerciale en périphérie, adaptée aux besoins des habitants.
- Il ambitionne d'anticiper les mutations numériques, économiques, sociétales et démographiques.

La stratégie commerce est portée par Terres de Montaigu et, il a également été rappelé qu'un certain nombre d'actions demeurent au pilotage des communes et que la collectivité n'intervient pas à la place des commerçants.

Le Plan Commerce s'appuie sur un diagnostic construit à partir de plusieurs études dont celle menée par la Chambre de Commerce et de l'Industrie en 2023. Elle a permis d'acter la dynamique et le potentiel commercial présent sur le territoire. En complément, l'agence Lestoux et Associés a sensibilisé les acteurs lors d'une conférence sur les transformations structurantes du commerce et a animé des ateliers auprès des élus et d'un panel de commerçants représentant le territoire.

Montaigu-Vendée s'inscrit donc dans une démarche pro active dans la mise en œuvre d'actions en lien avec ce plan et souhaite travailler à des axes spécifiques liés aux enjeux et ambitions du centre-ville de Montaigu et des centres-bourgs des communes déléguées.

### **Observations éventuelles :**

**M. le Maire : Pardon, Hubert [PIVETEAU], tu es à l'extrême de mon champ de vision.**

**M. Hubert PIVETEAU : Extrême droite.**

**M. le Maire : Non, je n'ai pas dit cela. J'ai dit « à l'extrême de mon champ de vision ».**

**M. Hubert PIVETEAU : Je voudrais revenir sur la vacance. Est-ce qu'il serait possible d'avoir des choses plus détaillées parce que j'imagine que c'est à l'échelle de Terres de Montaigu, 5% de vacances mais ramenés sur le territoire Montaigu-Vendée, quel est le chiffre ? Et, à l'intérieur de Montaigu-Vendée, est-ce qu'il y a des disparités entre les communes déléguées ? C'est vrai que nous, la référence qu'on a un peu en tête – enfin moi, ce que je pense, c'est la rue Georges Clémenceau à Montaigu : il y a pas mal de cellules de la Galerie Clémenceau qui sont vides depuis très longtemps ainsi qu'une boulangerie qui doit être vacante aussi. Voilà. Est-ce qu'on peut avoir des chiffres plus précis ramenés à notre territoire ?**

**M. Eric HERVOUET : Je n'ai pas en tête les chiffres. Je pourrais les fournir car l'étude de la CCI a relevé les chiffres par polarité.**

**Concernant les cellules vides, la Galerie Clémenceau est propriété de la Ville. Nous avons en réflexion un projet sur le sujet de la Galerie Clémenceau pour retrouver une capacité de cellules commerciales au regard des contraintes techniques qui peuvent être bâtementaires et serviciels en termes de voirie et d'accessibilité. Il y a donc un projet qui se travaille.**

Sur d'autres bâtiments privés que vous pouvez évoquer, nous avons porté un accompagnement poussé avec une procédure spécifique pour mettre en œuvre le fait que cette cellule puisse être vendue et retrouvée sa véritable façade commerciale, moteur et attractive de notre rue Clémenceau.

Après, je ne partage pas votre avis sur la rue Clémenceau en tant que tel puisqu'il n'y a pas tant de cellules vides dans la rue Clémenceau (mise à part celles que je viens d'indiquer).

Sur la totalité de nos vacances commerciales, non, votre question porte sur la différenciation des communes déléguées. Nous avons des histoires d'implantation de communes déléguées différentes avec parfois du patrimoine communal accueillant des cellules commerciales, parfois des opérations privées qui ont été menées soit par les commerçants, soit par des promoteurs, louées ensuite à des commerçants. Aujourd'hui, nous avons un regard sur l'ensemble de ces cellules ; nous avons un regard de vigilance forcément sur les modèles économiques de nos commerces puisque comme indiqué en préambule, nous pouvons évidemment aborder un plan commerce et anticiper et travailler avec les commerçants. Le commerce traite du domaine privé, une activité liée aux commerçants proprement dits. Notre souhait étant bien sûr de les accompagner, nous avons donc des vigilances sur certains sujets. Personne ne se cachera que les sujets de restauration sont des sujets de vigilance aujourd'hui pour nous. Nous avons aussi des sujets à regarder sur le bâtiment qui héberge des commerces de proximité dans nos communes déléguées : certains bâtiments pourraient peut-être faire l'objet éventuellement de rénovation, de redimensionnement. En tout cas, des modèles et des commerçants sont très moteurs pour être à nos côtés pour répondre au maximum à ce sujet-là.

Je reviens juste sur la vacance : notre taux de vacance général est de 5%. Ce dernier est comparable à des mêmes typologies quand je disais 10%. Alors, je n'ai pas le détail par zonage mais nous sommes dans les mêmes comparaisons.

M. le Maire : Nous pourrions le préciser dans le compte-rendu mais je pense sans trop me tromper que ce sont les chiffres de Montaigu-Vendée qui vous sont exposés aujourd'hui parce que le « gros des commerces » quand même à l'échelle du territoire, il est sur Montaigu-Vendée.

Très bien. Pas d'autres questions sur le commerce à Montaigu-Vendée ?

Il me reste à vous apporter la réponse Mme LARCHER : c'est bien d'avoir des services mutualisés par la casquette, Terres de Montaigu de Victoria [THOMAS, DGA Pôle Attractivité et Développement]. Je donnerai le nom en privé, en tout cas, aux élus (c'est une information que je ne peux pas donner publiquement) ; c'est un commerçant qui a besoin d'un local de stockage et qui divise pour louer l'autre partie, à une assurance. Ce sujet n'est pas encore « arrivé à mes oreilles » de façon très précise mais il arrivera un jour.

#### Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal (délibération n° DEL 2020.05.26-24 du 26 mai 2020)

#### Décisions du Maire prises entre le 18 novembre 2025 et le 3 février 2026

N°	Date	Objet de la décision
DECPR_2025_271	21 nov. 2025	Tarifs - Vente de livres suite à une opération de désherbage - Bibliothèque municipale de Saint-Hilaire-de-Loulay
DECRE_2025_272	21 nov. 2025	Avenant n°4 au lot n°16 "Chaufferie - Ventilation - Plomberie" du marché de travaux de construction du Groupe Scolaire Jules Verne - Montaigu
DECRE_2025_273	21 nov. 2025	Avenant n°1 au lot n°2 "Réalisation d'un parking provisoire de 150 places - Boulevard Vincent Ansquer" du marché de travaux d'aménagement du futur lotissement "Les Quais Saint-Hilaire" et réalisation d'un parking provisoire - Boulevard Vincent Ansquer
DECRE_2025_274	21 nov. 2025	DIA - Rue Abel David - Montaigu
DECRE_2025_275	15 déc. 2025	DIA - 11 La Canquetière - Boufféré
DECRE_2025_276	21 nov. 2025	DIA - 10 Rue de la Juiverie - Montaigu
DECRE_2025_277	21 nov. 2025	DIA - 10 Rue de la Juiverie - Montaigu
DECRE_2025_278	21 nov. 2025	DIA - 1 Rue des Maines - Saint-Georges-de-Montaigu
DECRE_2025_279	21 nov. 2025	DIA - 9 Impasse des Faubourgs - Montaigu
DECRE_2025_280	21 nov. 2025	DIA - 1 Rue de Barbecane - Montaigu
DECRE_2025_281	21 nov. 2025	DIA - 4 Impasse Chèvrefeuille - Boufféré
DECRE_2025_282	21 nov. 2025	DIA - 9 Rue des Abeilles - Saint-Georges-de-Montaigu
DECRE_2025_283	21 nov. 2025	DIA - 9 Rue des Coccinelles - Saint-Georges-de-Montaigu

DECRE_2025_284	5 déc. 2025	DIA - La Fossère - La Guyonnière
DECRE_2025_285	5 déc. 2025	DIA - 3 rue du Général de Gaulle - Montaigu
DECRE_2025_286	6 déc. 2025	DIA - 5Bis Rue de l'Egault - Montaigu
DECRE_2025_287	5 déc. 2025	DIA - 20 Rue de la Victoire - Saint-Hilaire-de-Loulay
DECRE_2025_288	6 déc. 2025	DIA - Rue Saint Lucas - Montaigu
DECRE_2025_289	10 déc. 2025	DIA - 30 Rue Saint Joseph - Boufféré
DECRE_2025_290	5 déc. 2025	DIA - 15 Chemin de la Prison - Saint-Georges-de-Montaigu
DECRE_2025_291	6 déc. 2025	DIA - 14 Rue Saint-Jacques - Montaigu
DECRE_2025_292	11 déc. 2025	Travaux d'aménagement d'un carrefour - Rues de l'Horizon, de l'Océan et des Mimosas - Boufféré
DECRE_2025_293	16 déc. 2025	DIA - 7 Rue des Cigales - Saint-Georges-de-Montaigu
DECRE_2025_294	16 déc. 2025	DIA - 7 Esplanade des Olivettes - Montaigu
DECRE_2025_295	16 déc. 2025	DIA - 7 Impasse des Cabris - Saint-Hilaire-de-Loulay
DECRE_2025_296	16 déc. 2025	DIA - 20 Rue Saint Jacques - Montaigu
DECRE_2025_297	16 déc. 2025	DIA - 10 rue de Tiffauges - Montaigu
DECRE_2025_298	16 déc. 2025	DIA - 7 Rue de Tiffauges - Montaigu
DECRE_2025_299	16 déc. 2025	DIA - 35 Rue de la Crepelière - Montaigu
DECRE_2025_300	22 déc. 2025	Souscription du contrat d'assurance dommages-ouvrage et garanties applicables à l'opération de travaux de réhabilitation et d'extension de la salle de sports La Petite Maine à Saint-Georges-de-Montaigu
DECRE_2025_301	22 déc. 2025	DIA - 2 Rue du Paradis - Saint-Hilaire-de-Loulay
DECRE_2025_302	30 déc. 2025	DIA - Le Petit Montagnon - Boufféré
DECRE_2025_303	23 déc. 2025	DIA - 25 Rue Sainte Brigitte - Saint-Hilaire-de-Loulay
DECRE_2026_001	7 janv. 2026	DIA - 1 La Canquetière - Boufféré
DECRE_2026_002	7 janv. 2026	DIA - 6 Rue Maréchal de Lattre de Tassigny - Montaigu
DECRE_2026_003	7 janv. 2026	DIA - 9 Rue Jacqueline de Romilly - Montaigu
DECRE_2026_004	12 janv. 2026	DIA - 7 Chemin de Traverse - Boufféré
DECRE_2026_005	12 janv. 2026	DIA - 25 Rue des Fossés - Boufféré
DECRE_2026_006	30 janv. 2026	DIA - 13 Rue des Camélias - Boufféré
DECRE_2026_007	30 janv. 2026	DIA - 2 Rue du Romarin - La Guyonnière
DECRE_2026_008	26 janv. 2026	DIA - 2 Rue Alfred de Musset - Montaigu
DECRE_2026_009	26 janv. 2026	DIA - 5Bis Rue du Beau Soleil - Montaigu
DECRE_2026_010	26 janv. 2026	DIA - 50 Rue des Moissons - Saint-Georges-de-Montaigu
DECRE_2026_011	26 janv. 2026	DIA - Rue des Noël's - Saint-Hilaire-de-Loulay
DECRE_2026_012	30 janv. 2026	DIA - 1 Rue du Poitou - La Guyonnière
DECRE_2026_013	26 janv. 2026	DIA - La Poitevineière - Saint-Georges-de-Montaigu
DECRE_2026_014	26 janv. 2026	DIA - 22 Rue des Moissons - Saint-Georges-de-Montaigu
DECRE_2026_015	26 janv. 2026	DIA - 3 Rue des Moissons - Saint-Georges-de-Montaigu
DECRE_2026_016	26 janv. 2026	DIA - 1 Le Bois Senary - Saint-Georges-de-Montaigu
DECRE_2026_017	26 janv. 2026	DIA - 21 Rue des Moissons - Saint-Georges-de-Montaigu
DECRE_2026_018	26 janv. 2026	DIA - 13 Rue des Mortaires - Saint-Hilaire-de-Loulay
DECRE_2026_019	26 janv. 2026	DIA - 25 Rue du Suroit - Saint-Georges-de-Montaigu

#### **Arrêtés du Maire pris entre le 18 novembre 2025 et le 3 février 2026**

N°	Date	Objet de la décision
ARRRE_2025_044	21 nov. 2025	Délégation de signature à Florence Martin, Directrice des affaires générales et juridiques

ARRRE_2025_045	24 nov. 2025	Délégation de fonction et signature à Eric Hervouet, 1er adjoint au Maire de Montaigu-Vendée et Maire délégué de Saint-Georges-de-Montaigu
ARRRE_2025_046	24 nov. 2025	Délégation de fonction et signature à Cécilia Grenet, 2ème adjointe au Maire de Montaigu-Vendée et Maire délégué de Boufféré
ARRRE_2025_047	24 nov. 2025	Délégation de fonction et signature à Daniel Rousseau, adjoint au Maire de Montaigu-Vendée en tant que Maire délégué de Saint-Hilaire-de-Loulay
ARRRE_2025_048	24 nov. 2025	Délégation de fonction et signature à Cyrille Cocquet, adjoint au Maire de Montaigu-Vendée en tant que Maire délégué de Montaigu
ARRRE_2025_049	24 nov. 2025	Délégation de fonction et signature à Franck Savary, adjoint au Maire de Montaigu-Vendée en tant que Maire délégué de La Guyonnière
ARRRE_2025_050	25 nov. 2025	Délégation de fonction et signature à Sophie Mornier, adjointe au Maire délégué de Montaigu
ARRRE_2025_051	25 nov. 2025	Délégation de fonction et signature à Jean-Claude Morisset, adjoint au Maire délégué de Montaigu
ARRRE_2025_052	25 nov. 2025	Délégation de fonction et signature à Didier Boutin, adjoint au Maire délégué de Saint-Georges-de-Montaigu
ARRRE_2025_053	25 nov. 2025	Délégation de fonction et signature à Laëtitia Pavageau, adjointe au Maire délégué de Saint-Georges-de-Montaigu
ARRRE_2025_054	25 nov. 2025	Délégation de fonction et signature à Lionel Mabit, adjoint au Maire délégué de Saint-Hilaire-de-Loulay
ARRRE_2025_055	25 nov. 2025	Délégation de fonction et signature à Véronique Dugast, adjointe au Maire délégué de Saint-Hilaire-de-Loulay
ARRPR_2025_056	29 nov. 2025	Délégation de fonction et signature à Caroline ROUILLIER, adjointe au Maire délégué de La Guyonnière
ARRAE_2025_057	1 <sup>er</sup> déc. 2025	Dérogation aux horaires d'ouverture de salles communales
ARRRE_2025_058	1 <sup>er</sup> déc. 2025	Réglementation en matière de vitesse - La Canquetière (voie communale n°11) - Boufféré
ARRRE_2025_059	10 déc. 2025	Délégation de signature - Ludovic MARSZALECK, Chef d'équipe hygiène et nettoyage des locaux
ARRRE_2025_060	10 déc. 2025	Délégation de signature - Amandine FAVREAU, Responsable exploitation des bâtiments
ARRRE_2025_061	10 déc. 2025	Délégation de signature - Olivier BLAIN, Responsable Maintenance et travaux de bâtiments
ARRRE_2025_062	10 déc. 2025	Délégation de signature - Corentin LECOURT, Chef d'équipe Salles polyvalentes et logistique événementielle
ARRRE_2025_063	10 déc. 2025	Délégation de signature - Eddie RUFFIER, Chef d'équipe Maintenance et Travaux
ARRRE_2025_064	10 déc. 2025	Délégation de signature - Aurélien BRIZARD, Chef d'équipe Voirie et Réseaux
ARRRE_2025_065	10 déc. 2025	Délégation de signature - Xavier MECHINEAU, Chef d'équipe Espaces publics et Propreté Urbaine
ARRRE_2025_066	10 déc. 2025	Délégation de signature - Mickaël GENDRON, Chef d'équipe Stades
ARRRE_2025_067	10 déc. 2025	Délégation de signature - François FONTENEAU, Chef d'équipe Espaces verts Secteur Ouest
ARRRE_2025_068	10 déc. 2025	Délégation de signature - Simon BERTAUD, Chef d'équipe Espaces verts Secteur Est
ARRDA_2025_069	10 déc. 2025	Délégation de signature - Séraphie BRISARD, Chef d'équipe du secrétariat technique
ARRDA_2025_070	10 déc. 2025	Dérogation au repos dominical des commerces locaux pour l'année 2026
ARRPR_2025_071	15 déc. 2025	Modification d'autorisation d'exploiter un taxi à l'emplacement n°1 - Saint-Hilaire-de-Loulay
ARRAE_2026_001	16 janv. 2026	Modification des limites d'agglomération sur routes départementales
ARRAE_2026_002	30 janv. 2026	ERP - Visite périodique - Centre Auto, Brico, Jardinerie et Pépinières - Enseigne E. Leclerc - Boulevard Auguste Durand - Montaigu

## Liste des concessions retenues

Commune	Date de l'enregistrement de la concession	Nom du concessionnaire	Date du début de la concession	Durée de concession
Montaigu	21/11/2025	BONNET Marie-Claude née GRAVELEAU	31/10/2025	30 ans
Montaigu	25/11/2025	REINHARD Rose	13/11/2025	30 ans
Montaigu	10/12/2025	GIRARD Monique née MARET	15/11/2025	30 ans
Montaigu	10/12/2025	VIERON Michelle née JADAUD	14/11/2025	30 ans
Saint-Hilaire-de-Loulay	10/12/2025	GALLOT Sonia née PRUD'HOMME	26/11/2025	15 ans
Saint-Georges-de-Montaigu	11/12/2025	BOUILLAUD Yves	19/11/2025	30 ans
Saint-Georges-de-Montaigu	11/12/2025	PICHAUD Louis et Eveline	10/11/2025	30 ans
Saint-Georges-de-Montaigu	12/12/2025	DAVID Cécile née DÉRAMÉ	10/12/2025	15 ans
Montaigu	18/12/2025	GIRARDEAU Yolande née PETIT	19/12/2025	15 ans
Saint-Hilaire-de-Loulay	06/01/2026	BERTHOMÉ Céline	27/12/2025	30 ans
Saint-Georges-de-Montaigu	20/01/2026	MÉCHINEAU Xavier	03/01/2026	30 ans
Saint-Hilaire-de-Loulay	26/01/2026	BIRON Eliane née HUCHET	06/01/2026	30 ans
Saint-Hilaire-de-Loulay	30/01/2026	BARON Laurent	07/01/2026	15 ans
Saint-Georges-de-Montaigu	02/02/2026	GAUTRON Thérèse née AIRIEAU	14/01/2026	30 ans
La Guyonnière	02/02/2026	MORBUS Laurent et Laïla	15/01/2026	30 ans

#### **Intervention de Mme Elodie LARCHER :**

En cette fin de mandat, je voudrais prendre la parole une dernière fois, et notamment revenir sur le fonctionnement de nos instances. En 2020, nous, l'équipe minoritaire, nous sommes engagés dans ce mandat dans un esprit constructif, dans un état d'esprit d'échange et de dialogue. Assez rapidement, nous avons compris que les commissions n'étaient que de simples instances de présentation de projets déjà aboutis, sans possibilité de travail en amont puisque nous ne recevons pas les documents préparatoires. Idem pour les conseils délégués ; que dire de ces instances. Dans le format actuel, ces conseils n'ont pas d'intérêt puisque dans certaines communes, ils ne durent que 15 minutes. Finalement, c'est là votre façon de faire, votre marque de fabrique avec nous les élus comme avec les habitants, pas de concertation. Avez-vous peur du débat ? Nous croyons pour notre part, en l'intelligence collective, en la connaissance des habitants de leur territoire et à la nécessité d'échanges et de transparence. Face à la perte de confiance des habitants vers les institutions, il faut encourager l'engagement citoyen en associant les habitants au processus de décision afin d'agir en toute transparence. La transparence, c'est ce qui a manqué tout au long de ce mandat au cours duquel nous avons découvert des montages parfois surprenants comme pour le restaurant scolaire de Boufféré agrandi au bénéfice d'un collège privé étrangement construit sans self, avec des conventions de 30 ans entre différents partenaires. Des ventes également de terrains à des SCI soi-disant inconnues. On le voit encore ce soir quand vous ne répondez pas sur les projets, sur l'absence de partage, sur l'aménagement des Hauts de Montaigu, les projets au Quais Saint-Hilaire. Au cours de ce mandat, nous avons ressenti de la condescendance à notre égard qui témoignait de la même condescendance à l'égard des 34% d'habitants qui ont choisi notre liste. Mais être Maire, c'est s'adresser à tous, dans l'intérêt de tous les habitants. Je redis mon étonnement ici, de n'avoir jamais entendu au sein de ces conseils, certains élus. Vous l'avez affirmé à plusieurs reprises, nous avons été élus pour appliquer un programme. Nous pensons qu'un programme doit s'adapter aux évolutions de la société, aux habitants dont la demande évolue, dont le profil évolue avec des foyers plus petits, une baisse de la démographie mais surtout un programme qui doit s'adapter, qui aurait dû s'adapter aux enjeux environnementaux et économiques. Les enjeux environnementaux, grands absents de ce mandat. Et je veux terminer ce soir par un mot sur la jeunesse. Au cours de ce mandat, nous avons eu l'occasion du passage de la flamme olympique sur notre territoire. Vous avez mis en avant que c'était un événement unique pour les jeunes du territoire, qu'ils s'en souviendront. Mais dans plusieurs années, nos enfants ne nous remercieront pas d'avoir vu la flamme olympique. Ils nous accuseront de n'avoir pas été à la hauteur des enjeux environnementaux, de n'avoir pas fait assez, pas assez vite pour leur laisser un avenir vivable.

**M. le Maire : Très bien, merci Mme LARCHER. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?**

**Intervention de Mme Sophie ARZUL :**

Nous souhaitons également remercier et saluer les salariés de Montaigu-Vendée qui malgré un turnover important, ont toujours été très respectueux vis-à-vis de nous. Nous espérons, M. LIMOUZIN, que vous suivrez cette attitude lors de notre prochain mandat avec les futurs élus issus de notre liste. En effet, même si nos idées sont différentes, nous espérons de l'écoute et du respect digne de notre démocratie locale. Merci.

**Intervention de M. le Maire :**

Ecoutez, vous me donnez l'occasion de vous répondre. J'ai travaillé cette nuit, Mme LARCHER, suite aux interventions hier soir que vous avez faites en Conseil d'agglomération. Je n'avais pas prévu de vous dire ce que je vais vous dire maintenant. Mais en même temps, vos propos ce soir, m'y conduisent. Je vous réponds avec tout le calme et l'énergie nécessaire.

D'abord sur l'environnement, nous n'avons pas la même conception de l'écologie Mme LARCHER.

Au début du mandat, vous m'avez accusé de n'avoir aucune volonté d'agir en la matière. Et puis je crois que vous avez été rassuré car nous avons lancé un nombre important d'actions et de projets.

Puis, vous avez adopté des positions différentes en m'accusant de ne pas en faire assez, de ne pas aller assez loin.

Peu à peu, ce sujet a pris moins de place dans vos interventions.

Je ne vise pas que vous, Mme LARCHER, je vise le groupe.

Je pensais naïvement que nous nous étions rejoints et que finalement, l'action concrète, malgré le contexte financier compliqué, nous réunissait.

Et bien non. Les vieux réflexes idéologiques sont revenus à la charge. La réalité s'efface devant les dogmes. La vérité laisse la place à parfois la morale.

A l'écologie du verbe, nous avons toujours préféré l'écologie pragmatique au sein de ce conseil.

Au « y'a qu'à / faut qu'on », nous préférons l'action concrète.

Aux grands chiffres des colloques internationaux, nous préférons les objectifs atteignables, ici localement, avec notre action locale.

Au défaitisme climatique, nous préférons les projets avec des résultats tangibles.

Pendant que vous vous plaigniez, nous avons adopté un PCAET ambitieux, nous avons encore amélioré nos performances de tri avec 93 Kilos de déchets produits par habitant et par an : deux tiers de moins que la moyenne française.

Nous avons diminué en 2 ans, les émissions de CO2 de 3,5% et ce malgré le développement du territoire que peu connaisse dans notre pays.

Pendant que vous alertiez, nous avons refait les marchés de transport scolaire avec une planification de décarbonation, nous avons aménagé 12 km de voie cyclable et aidé 1 000 familles à l'acquisition d'un vélo électrique sur Terres de Montaigu.

Pendant que vous vous désespériez, nous avons planté 20 000 arbres et adopté un plan de gestion du patrimoine arboré ce soir et lancé, en novembre, la filière bois locale.

Pendant que vous doutiez, nous avons collaboré avec les entreprises pour monter une boucle de consommation collective et de production locale. Nous avons incité les habitants à poser des panneaux solaires et à isoler leurs maisons et nous avons augmenté de près de 12% la production d'énergie verte et renouvelable en 2 ans.

Je pourrais encore vous parler des travaux sur nos stations, du plan alimentaire territorial, de nos projets de réseaux de chaleur, de bornes de recharge, de nos actions pédagogiques auprès de 9 000 enfants...

Nous avons agi, peut-être pas toujours à votre regard, avec assez d'ambition. Mais vos propositions concrètes en la matière ne nous ont pas beaucoup fatigué. Effectivement, j'ai animé une commission à Terres de Montaigu, il y a des commentaires et je le comprends très bien mais les propositions concrètes, locales, applicables en fonction de nos moyens, de nos possibilités juridiques, effectivement, nous n'en avons pas eu.

**Mme Elodie LARCHER : Mais, on est au Conseil d'agglo ou au Conseil municipal de Montaigu-Vendée.**

**M. le Maire : Je termine... Je propose de comparer nos résultats avec d'autres territoires.**

**Allez voir les 35% de réseaux unitaires d'assainissement de la ville de Nantes ou les performances de collecte des déchets des grandes métropoles vertes qui sont catastrophiques.**

**Allez voir les performances des villes en matière de rénovation de leur bâti et des logements.**

Allez investiguer les actions environnementales que ces grandes métropoles mettent en place avec leurs industries. Vous en reviendrez surpris.

Vous vous rendrez vite compte que tout ce qu'elles font, c'est chasser les usines le plus loin possible pour faire baisser leur bilan carbone de territoire.

Alors, vous vous êtes livrés Mme LARCHER, je pense que vous vous êtes fait porte-voix de votre groupe, à l'exercice du bilan municipal vu de votre position, de votre sensibilité, de vos opinions politiques que tous les élus de cette assemblée connaissent désormais. C'est le jeu démocratique et il serait aussi de bonne guerre pour moi de vous répondre sur le fond en vantant ou en expliquant à nouveau le bilan de la majorité. Malgré les crises (pandémie, guerre, inflation, instabilité politique, crise budgétaire) la majorité a gardé le cap des investissements promis (90% ont été réalisés) et elle a su conserver son unité. Ce sont deux fiertés à laquelle j'ajoute celle d'avoir consacré plus de 40% des investissements municipaux aux enfants et aux familles sur ce mandat.

Mais je m'arrêterai là car il me semble que les électeurs peuvent juger eux-mêmes de ce que nous avons faits.

Mais il y a un bilan que je peux faire, et finalement vous m'y invitez en miroir, un bilan plus original, c'est le vôtre, celui de l'opposition ou plutôt de la minorité, car vous avez très vite souhaité en début de mandat que l'on vous reconnaisse comme tel.

Permettez-moi tout d'abord de porter un avis sur la forme. Au début du mandat, vous avez multiplié les déclarations sur la gouvernance mise en place.

Dans le mag de l'été 2020, vous vous demandiez si l'action « *allait être efficace compte tenu de la multiplication des instances* », tout en jugeant au conseil municipal au même moment qu'il n'y avait pas assez de commissions. Trop ou pas assez d'instances, nous n'avons toujours pas compris...

Globalement, on peut être en désaccord sur le fond, mais je trouve que notre gouvernance a produit des résultats comme vous le demandiez. D'ailleurs, je dois reconnaître que vous y avez été assez présents. Et même si cette dernière année, on a tous constaté dans vos rangs quelques défections individuelles,

Non, mais je fais votre bilan, je ne nous vous interdis pas de faire le nôtre... vous l'avez fait, Jean-Martial [HAEFFELIN].

Même si la démission prévisible de votre leader éphémère M. MATHIEU, a mis plus de 3 mois à être remplacé, votre assiduité aux réunions doit être saluée.

Sur le fond en revanche, nous avons été en désaccord régulièrement et c'est bien normal.

Alors que la majorité a souhaité aborder ce mandat selon un angle pragmatique, proche des aspirations des habitants, vous avez souvent usé d'une approche dogmatique, qui ne correspond pas à la façon de vivre des gens d'ici.

Dans la plupart de vos interventions, il y a le désir profond de changer ce que sont les habitants, leur façon d'habiter, de se déplacer, leurs loisirs, leurs engagements, en somme la volonté de déconstruire.

- 75% des habitants sont propriétaires et heureux de l'être, vous voulez imposer 25% de logements sociaux en sachant pertinemment que cela modifierait complètement la physionomie de notre ville.

- Beaucoup d'habitants sont bénévoles dans des associations. Certaines c'est vrai nous secondent pour gérer des services publics et c'est une tradition. Qu'à cela ne tienne, vous n'avez eu de cesse de remettre en cause le bien fondé de leur gestion et nous demander au conseil municipal, par exemple en décembre 2023 Mme LARCHER, « *d'étudier la reprise de ces services en régie.* » alors que nous faisons tout pour les accompagner et que pour l' élu associatif s'engage au même titre que l' élu municipal.

Les associations organisent parfois des événements fédérateurs et vitrines qui rassemblent des centaines de bénévoles comme le Mondial mais pourtant, par votre voix Mme ARZUL, vous nous avez demandé au conseil municipal d'avril 2023 de « *réorienter les crédits vers d'autres événements* » et une nouvelle fois Mme LICOINE, le 6 mai 2024.

- Notre territoire est très attaché au développement économique, à l'industrie et à la création d'emplois. C'est sa marque de fabrique, son ADN et pourtant, vous avez passé 6 ans d'ambiguïté sur ce thème, méfiants toujours à l'égard des grandes entreprises et parfois même dogmatiques quand M. HAEFFELIN en février 2021 nous dit « *le développement économique pour le développement économique n'a plus de sens* ». Allant même jusqu'à en oublier que le développement économique c'est l'emploi tout simplement.... Nous étions au moment où les salariés de Ligier étaient en souffrance et en plein licenciement.

- Nos familles sont attachées à la liberté de choix de leur école, publique ou privée, et pourtant vous avez entretenu pendant 6 ans, la suspicion, et le dogme anti-écoles catholiques.

M. HAEFFELIN nous l'a dit au conseil de février 2021 « *qu'il voulait des cantines municipales seulement pour les enfants des écoles publiques, sans les collégiens privés* », et M. COLMARD, le 9 avril 2024 nous a dit que « *nous devrions proposer des menus avec des alternatives végétales pour respecter la religion des enfants* ».

Ce que vous voulez, ce sont des cantines fermées à certains enfants mais qui adaptent les menus aux religions.

Et bien nous voulons exactement le contraire : donner à manger à tous les enfants de la commune et leur proposer le même menu, sans distinction de religion.

Deux visions de la laïcité. Deux visions de la France en somme.

Et puis il y a les sujets sur lesquels vous n'êtes pas très à l'aise, ou divisés, je ne sais pas.

- Le logement par exemple. Vous avez dit pendant ce mandat, tout et son contraire. Tantôt vous nous demandez plus de logements publics et quand nous faisons 40% de logements sociaux sur l'îlot A des Hauts de Montaigu, vous nous accusez dans le mag de l'été 2021 de préparer un « quartier pavillonnaire de luxe ». Oui vous l'avez écrit...

Quand nous faisons de la densité autour de la mairie de Saint-Hilaire, dans le même article vous qualifiez cette réalisation de « non adaptée aux habitants », alors qu'elle s'est très bien vendue et son intégration est désormais saluée par tous.

Vous nous demandez du logement abordable mais M. HAEFFELIN au conseil municipal de février 2021 souhaite qu'on réalise des parkings souterrains sous les bâtiments de logements sociaux à 25 000 euros la place. C'est impossible, on n'y arrive pas.

En réalité, je pense que vous savez très bien qu'il est aujourd'hui très difficile de produire du logement et que les efforts de la ville en la matière ont été très productifs dans un contexte national catastrophique.

- Sur la place de la voiture aussi, vous nous avez accusé au conseil de décembre 2023 de « refuser toute limitation de l'usage de la voiture », mais 18 mois avant, M. HAEFFELIN – je le cite souvent car c'est souvent lui qui prenait la parole – demandait que le PLUi soit révisé « pour imposer plus de places de parkings pour les logements de la zone UBA, c'est-à-dire à proximité des centres-bourgs ». On ne peut pas vouloir que la voiture régresse comme moyen de transport en lui donnant plus de place sur nos parcelles.

En réalité, je pense que vous savez très bien que dans nos territoires ruraux, il n'est pas si simple de se passer de la voiture.

- Sur la sécurité enfin, vous hésitez toujours entre admettre que c'est un sujet à prendre en compte et m'accuser de trop en faire. Ainsi, en 2024 vous m'avez classé dans la droite radicale parce que j'avais osé parler de délinquance et d'insécurité aux vœux.

Mais la même année, en conseil municipal, celui de février, Mme ARZUL admettait que « la violence augmente sur notre territoire ».

Puis dans le mag de l'automne 2025, finalement on lit sous votre plume que : « le sentiment d'insécurité est principalement développé par les médias et les enjeux politiques » et que « Les élus de la majorité propagent l'idée que Montaigu est un territoire insécure », or aucun chiffre ne l'atteste.

En réalité, vous savez très bien que l'insécurité et les violences augmentent partout en France et que nous ne sommes pas épargnés.

Il y a parfois des réalités trop fortes qui finissent par l'emporter sur les dogmes, et c'est heureux.

Même si bien des sujets nous ont opposé et que nous n'avons pas la même approche sur des enjeux cruciaux, nous avons réussi à trouver des compromis par exemple sur le rejet de l'agrivoltaïsme – je remercie Hubert PIVETEAU – ou sur des actions environnementales telles que les réseaux de chaleur, la filière bois, le Plan alimentaire territorial où vous êtes impliqués.

Et j'ai fait les comptes, sur environ 1 200 délibérations pendant ce mandat, 80% ont été votées à l'unanimité après le débat, parfois vif, qui a eu lieu ici et parfois en commission. Ce n'est pas si mal et c'est le signe que la démocratie locale a bien fonctionné.

Alors permettez-moi de vous remercier pour votre présence assidue et pour vos interventions, parfois défendues avec fougue, souvent avec passion et toujours avec conviction et c'est finalement cela le plus important.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h59.

Le secrétaire de séance,  
Didier BOUTIN



Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

